

Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de Guignicourt

Eau potable : SIAEP Guignicourt

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L.22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	6
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	7
1.6.4.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type.....	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Qualité de l'eau	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau	14
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	14
3.4.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	15
3.5.	Taux de réclamations	15
4.3.	État de la dette du service	15
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	16

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal de distribution d'eau potable de la région de Guignicourt
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : SIAEP Guignicourt-régie-P,T,D
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aguilcourt, Bertricourt, Condé-sur-Suippe, Orainville, Variscourt, Villeneuve-sur-Aisne
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation * :21/09/2020

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 336 habitants au 31/12/2023 (4 336 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 069 abonnés au 31/12/2023 (2 022 au 31/12/2022).

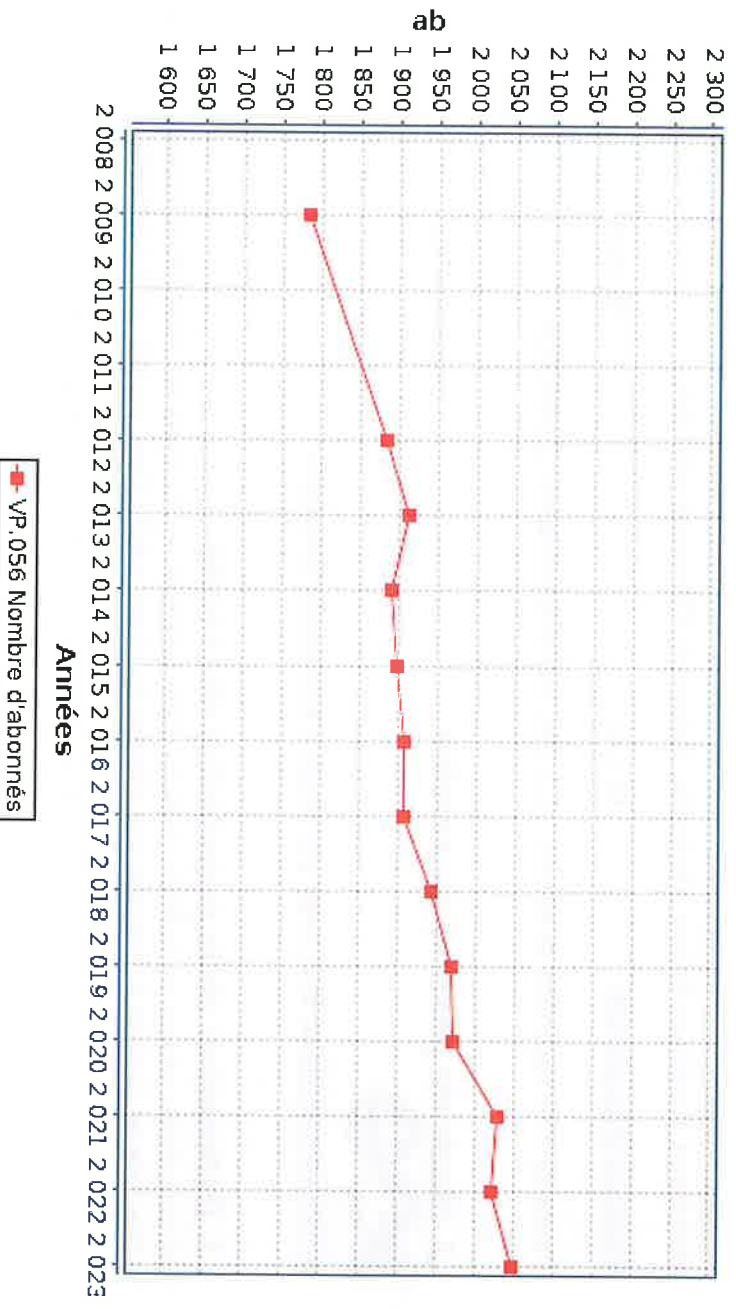
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Aguilcourt	158			168	
Bertrécourt	64			62	
Condé-sur-Suippe	181			188	
Orainville	196			212	
Variscourt	89			88	
Villeneuve-sur-Aisne	1334			1351	
Total	2 022			2 069	2.42%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 38,55 abonnés/km au 31/12/2023 (37,77 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,12 habitants/abonné au 31/12/2023 (2,14 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 104,94 m³/abonné au 31/12/2023. (120,15 m³/abonné au 31/12/2022).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

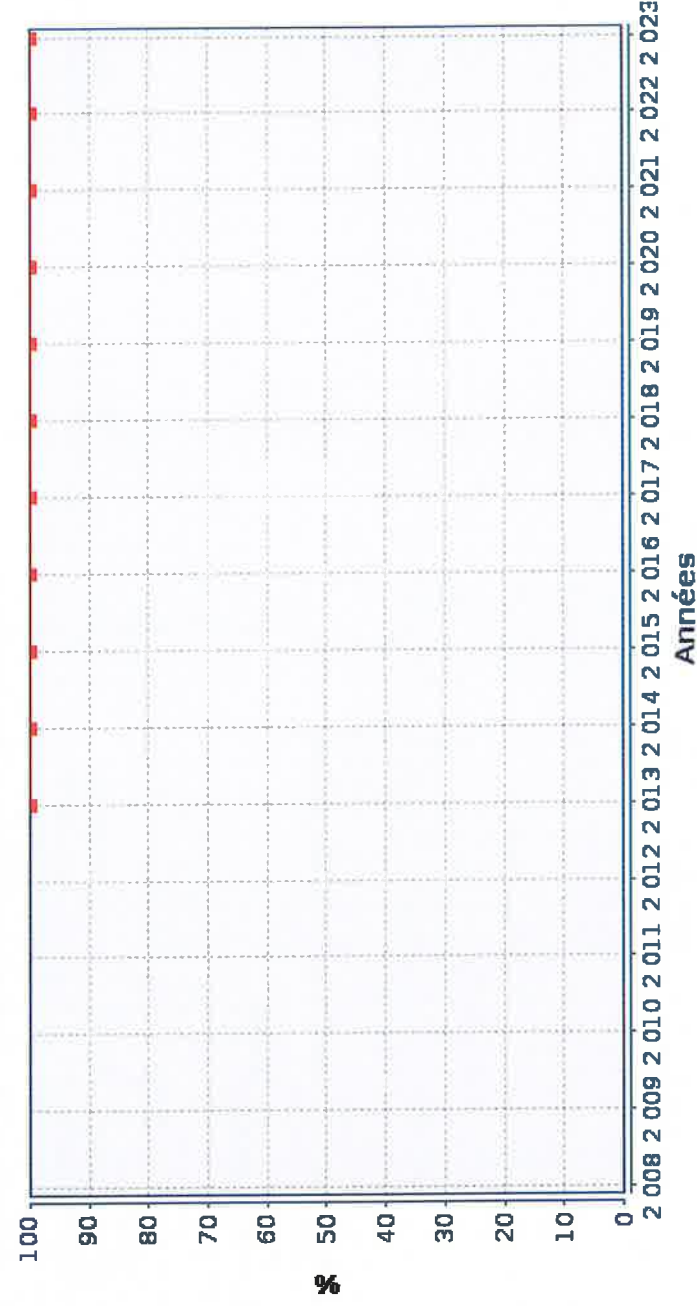


Le service public d'eau potable prélève 301 848 m³ pour l'exercice 2023 (312 836 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (l)	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Puits à Villeneuve/Aisne (guignicourt) "Le Berceau ZL 35" identité brgm : 0108-1X-0107 ou BSS000HKLD			312 836	301 848	-3,5%
Total			312 836	301 848	-3,5%

(l) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



■ DC.192 Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)



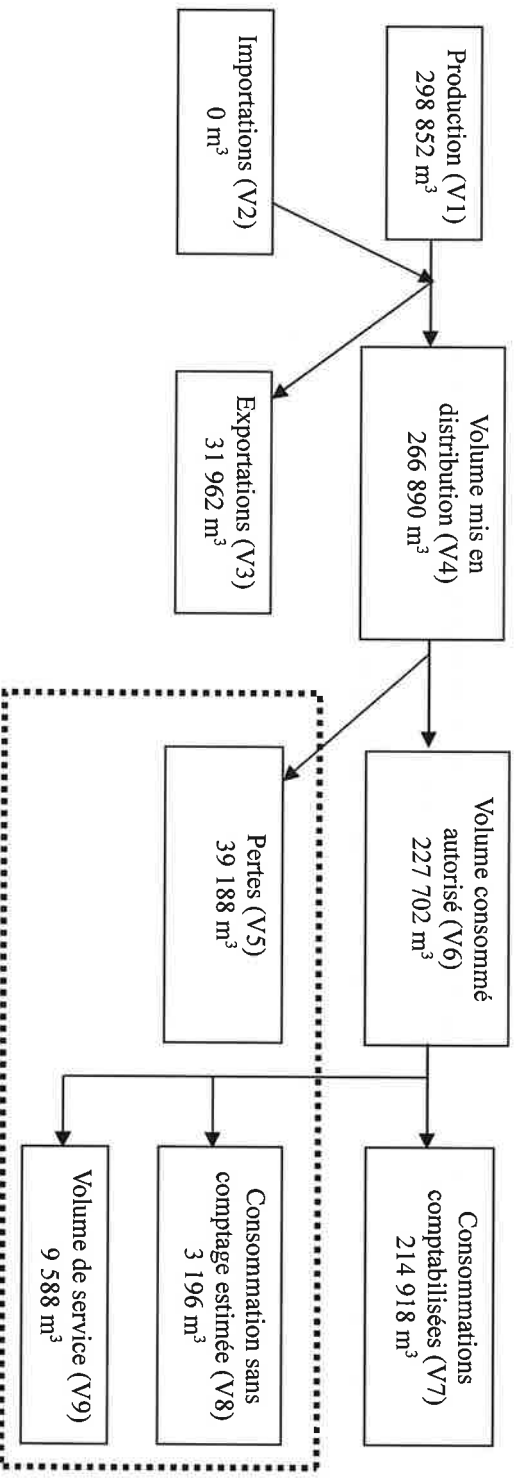
1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

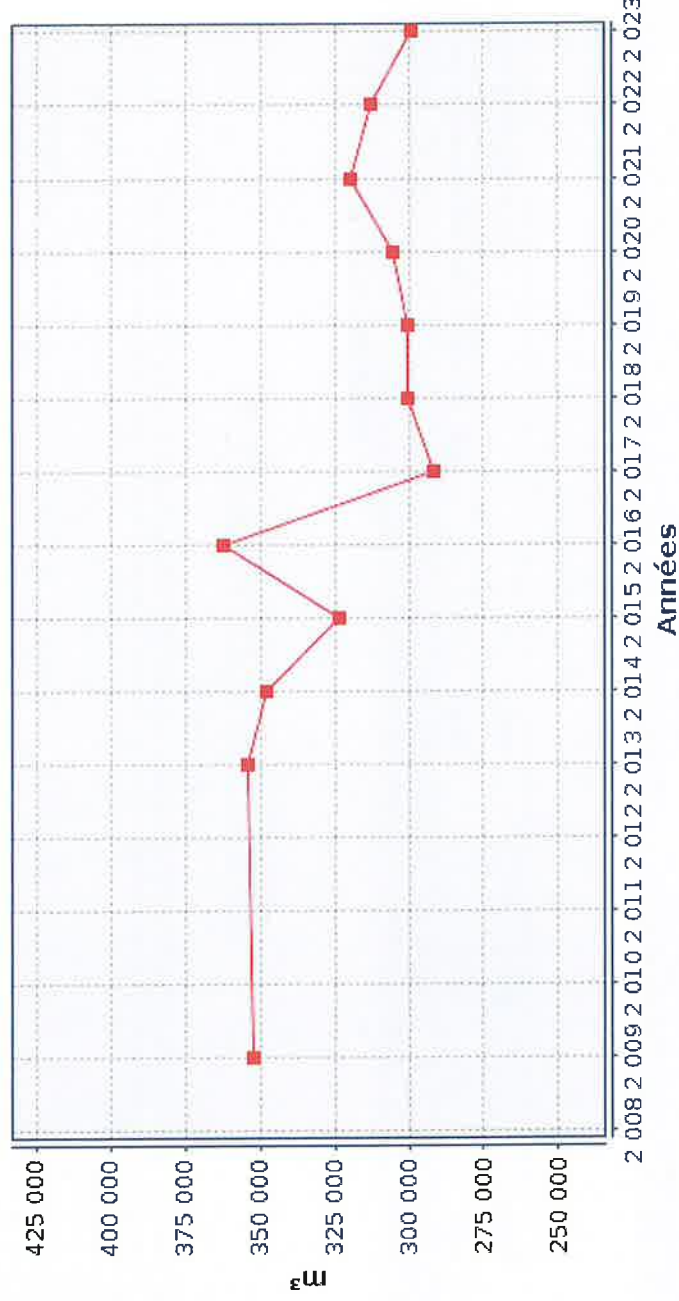
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



1.6.2. Production

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Puits à Villeneuve/Aisne (guignicourt) "Le Berceau ZL 35" identité brgm : 0108-IX-0107 ou BSS000HKLLD	312 836	298 852	-4,5%	80
Total du volume produit (V1)	312 836	298 852	-4,5%	80

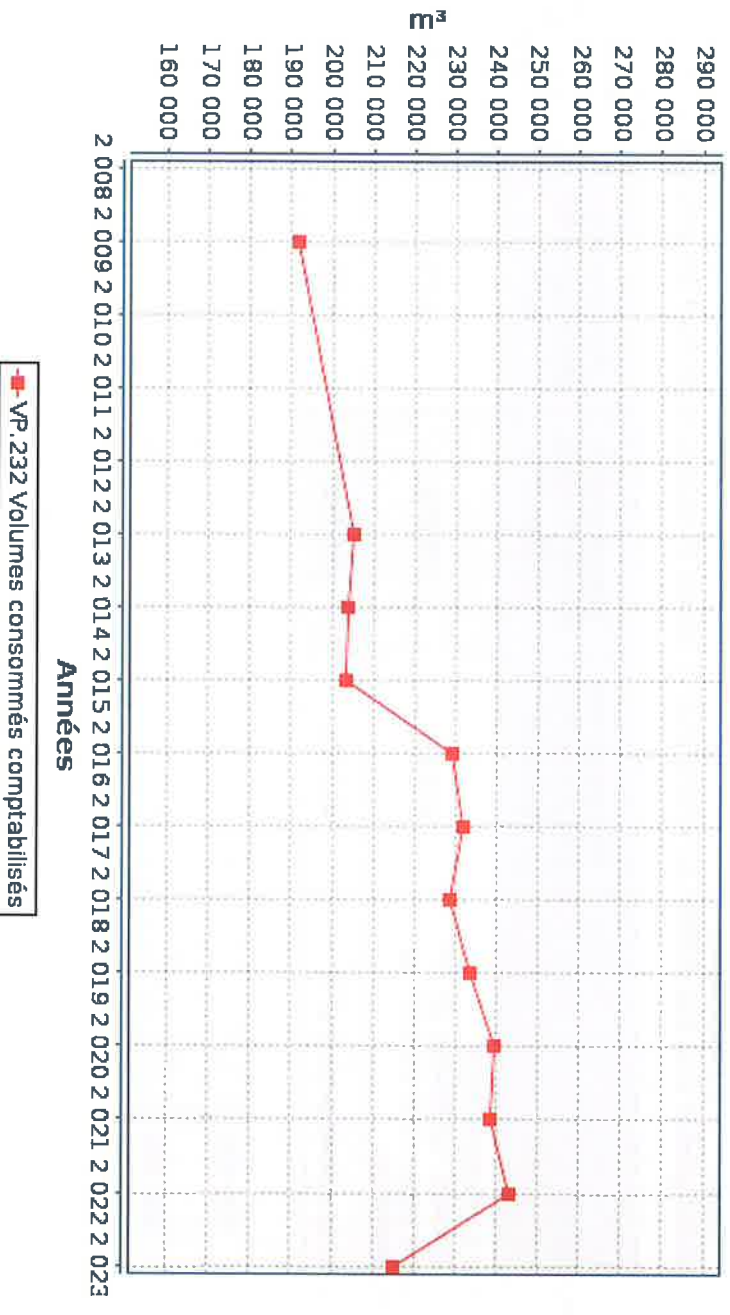


1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	227 950	201 390	-11,7%
Abonnés non domestiques	14 986	13 528	-9,7%
Total vendu aux abonnés (V7)	242 936	214 918	-11,5%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	39 818	31 962	-19,7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	3 080	3 196	3,8%
Volume de service (V9)	9 510	9 588	0,8%

1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	255 526	227 702	-10,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 53,53 kilomètres au 31/12/2023 (53,13 au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	20 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 30/40	40€
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³	0,83 €/m ³
Autre : _____	€	€
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,066 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,22 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³

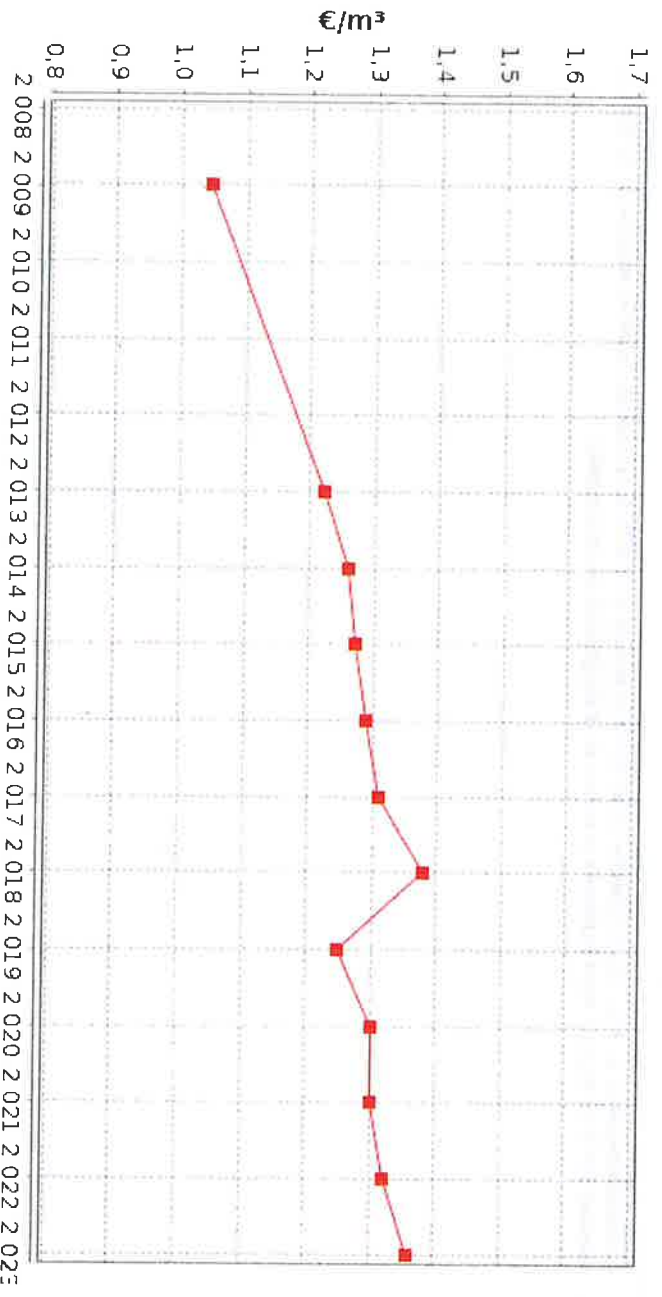
⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Part de la collectivité		
	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part fixe annuelle	20,00	21,00	5%
Part proportionnelle	96,00	99,60	3,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	116,00	120,60	4%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	---	---	0%
Part proportionnelle	---	---	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	---	---	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,92	7,92	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	26,40	26,40	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
Autre :	0,00	0,00	0%
TVA	8,27	8,52	3,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	42,59	42,84	0,6%
Total	158,59	163,44	3,1%
Prix TTC au m³	1,32	1,36	3%



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers <i>dont abonnements</i>	259 924.50	279 331	
Recette de vente d'eau en gros	14 776.46	13 998	
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	274 700.96	293 329	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 293 329 € (274 700 € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	14	0	13	0
Paramètres physico-chimiques	15	2	15	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	86,7%	80%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

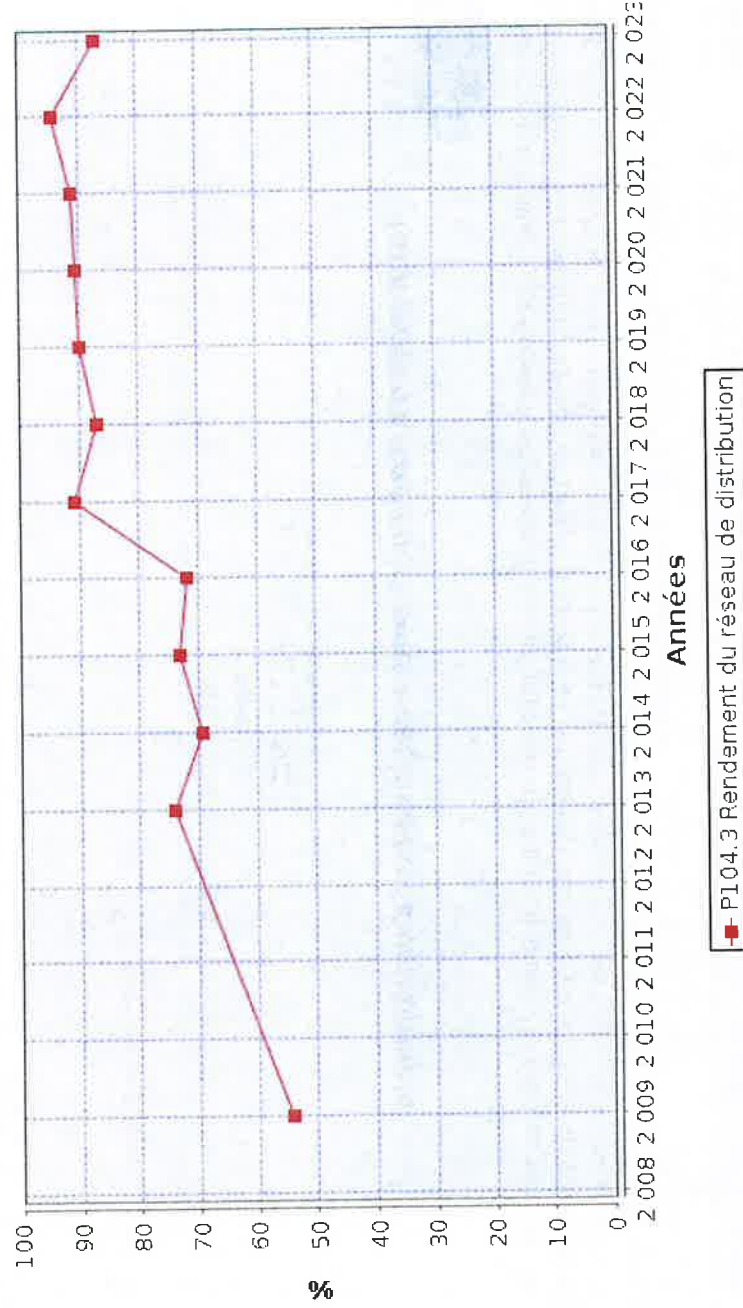
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	94,4 %	86,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	15,12	13,39
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	89 %	80,5 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,7 m³/j/km** (1,5 en 2022).

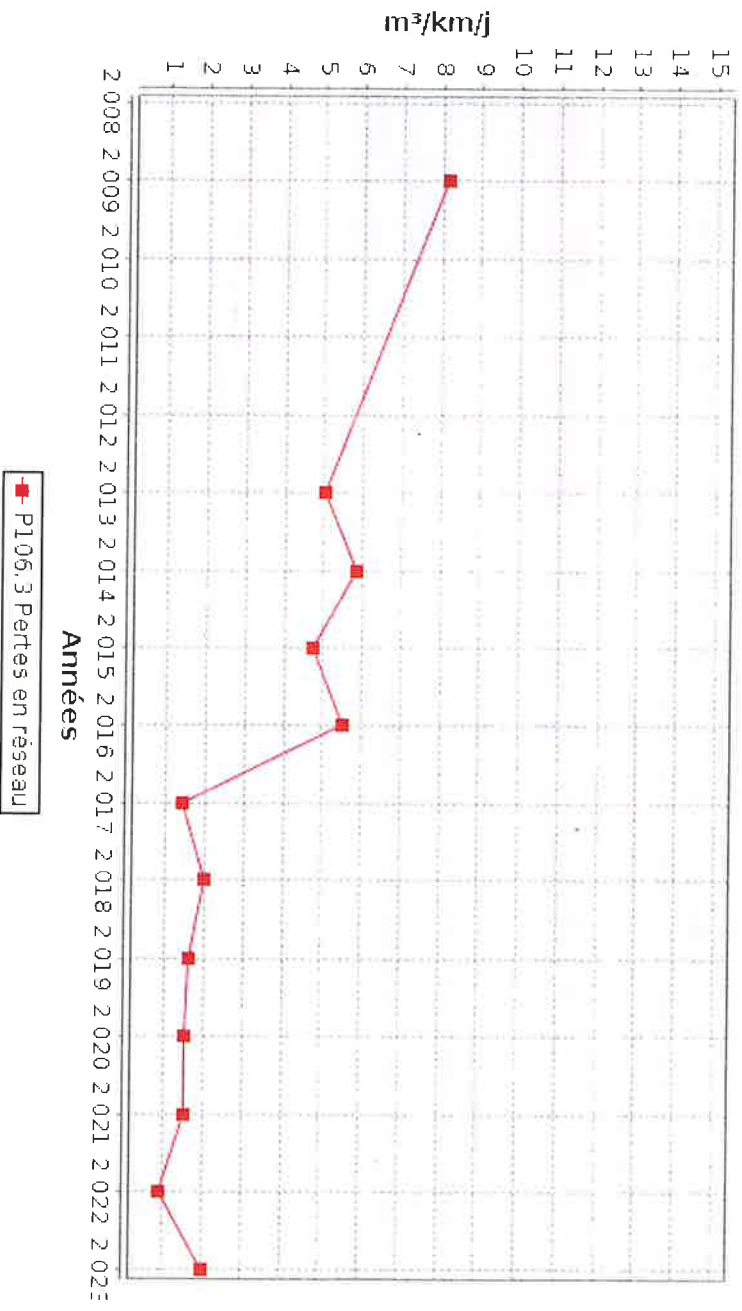
3.3.3.

Indice linéaire de pertes en réseau



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de $2 \text{ m}^3/\text{ji}/\text{km}$ (0,9 en 2022).



3.3.4.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,39%	0,39%	0,39%	0,38%	0,28%

Au cours des 5 dernières années, 0,75 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,28%** (0,38 en 2022).

3.4. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	11 989	9 633
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	274 701	293 330
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	4,36	3,28

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2022 est de 3,28% (4,36 en 2022).

3.5. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2022).

3.6. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 336	4 336
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,32	1,36
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	86,7%	80%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91	91
P104.3	Rendement du réseau de distribution	94,4%	86,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,5	2,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,9	2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,38%	0,28%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)			
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	95,9%		
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	63,7%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	91



service de l'eau

Rapport annuel du prestataire 2023

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

SIVU DE DISTRIBUTION D'EAU
POTABLE DE LA RÉGION DE
GUIGNICOURT

© SUEZ / Giulia Frigieri

Sommaire

1	 Synthèse de l'année	5
1.1	Le contexte de l'année	7
1.2	Les évolutions à venir	8
1.3	L'essentiel de l'année	10
1.4	Les chiffres clés	11
1.5	Les indicateurs de performance	12
1.5.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	12
1.6	Les évolutions réglementaires	13
1.7	Les perspectives	14
2	 Présentation du service	15
2.1	Le contrat	17
2.2	Notre organisation dédiée à votre contrat	18
2.2.1	L'organisation spécifique pour votre contrat	18
2.2.2	La relation clientèle	18
2.3	L'inventaire du patrimoine	20
2.3.1	Le système d'eau potable	20
2.3.2	Les biens de retour	20
3	 Qualité du service	25
3.1	Le bilan hydraulique	27
3.1.1	Les volumes prélevés	27
3.1.2	Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève	27
3.1.3	Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève	27
3.1.4	La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)	28
3.1.5	L'ILC et rendement grenelle 2	30
3.2	Le bilan d'exploitation	31
3.2.1	Les contrôles réglementaires	31
3.2.2	Le nettoyage des réservoirs	31
3.2.3	Les autres interventions sur les installations	32
3.2.4	Les interventions sur le réseau de distribution	33
3.2.5	La recherche des fuites	33
3.2.6	Les interventions en astreinte	34

Synthèse de l'année

© SUEZ / CDPNEWS / Cyrille Dupont

SMU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE BUNGNICOURT 2013

1.1 Le contexte de l'année

Les appels à la sobriété nécessitent de repenser le modèle économique des services de l'eau et l'assainissement :

A la suite de deux hivers secs en 2022 et 2023, une situation exceptionnelle de sécheresse est apparue dans la plupart des régions de France dès le printemps 2023.

Les appels nationaux à la sobriété de la consommation en eau et les arrêtés préfectoraux généralisés de restriction de la consommation d'eau ont conduit à une baisse des volumes historiques de l'ordre de 10% sur la période estivale et à des changements comportementaux.

Si ces impacts sont bénéfiques pour le niveau de la ressource en eau, ils remettent en cause le modèle économique de l'eau qui repose sur les volumes.

Afin de sécuriser le financement des infrastructures et la performance de services dont les coûts sont majoritairement fixes, il apparaît nécessaire d'anticiper les futures crises et de repenser le modèle économique de ces services.

Inflation : une poursuite de la crise en 2023 qui fragilise l'économie des contrats

La crise inflationniste initiée en 2022 s'est poursuivie en 2023.

Dans les métiers de l'eau et l'assainissement, cette crise a impacté en particulier les dépenses d'énergie et de réactifs.

La poursuite de cette inflation met en avant l'importance de formules d'évolution des prix reflétant la réalité de l'inflation subie.

Le cas échéant, afin de maintenir l'équilibre économique du service, garant de sa pérennité, des adaptations en fréquence ou en contenu peuvent s'avérer nécessaires.

1.2 Les évolutions à venir

De nombreuses modifications à venir du cadre législatif et réglementaire amèneront à faire évoluer le cadre contractuel des contrats.

Réforme des redevances des Agences de l'Eau

La loi de finance 2024 a modifié structurellement les redevances des agences de l'eau à partir du XII^{ème} programme 2025-2030.

Ces modifications impacteront le coût des services d'eau et d'assainissement avec notamment des redevances modulées en fonction de critères de performance et un transfert de redevable qui impacte les modalités de calcul et de reversement. Les dispositions précises d'application seront connues au cours de l'année 2024 pour une entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025.

Infrastructures Numériques : disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre

Les opérateurs de communication ont, avec l'accord de l'ARCEP décidé de supprimer les technologies de communications 2G, 3G et cuivre entre 2025 et 2030 afin de les remplacer par une généralisation des technologies plus récentes (4G et 5G dans le domaine mobile et fibre dans le domaine filaire).

Les métiers de l'eau et l'assainissement utilisent de nombreux objets connectés, tant pour la mesure des informations sur les réseaux et les usines, que pour le pilotage à distance des installations.

Or les capteurs et automates reposent majoritairement sur les technologies qui seront supprimées par les opérateurs, ces technologies étant les seules jusqu'à ce jour à assurer la couverture nécessaire, en particulier pour les capteurs sur le patrimoine enterré et pour les sites isolés.

Dès lors, il convient, pour assurer la continuité des services d'eau et d'assainissement, de procéder à un renouvellement partiel des équipements du patrimoine des Collectivités.

Par conséquent, une modification des plans contractuels de renouvellement des équipements est nécessaire.

Ces modifications tiendront compte à la fois :

- de l'urgence de renouvellement, notamment pour les technologies 2G s'arrêtant en 2025,
- de l'intégration du module communicant au sein de l'équipement et la possibilité de dissocier le capteur du modem,
- du choix de la collectivité de passer à des technologies plus récentes
- de l'existence du renouvellement de ces équipement au sein des plans de renouvellement actuels.

Le cas échéant, et après arbitrage, il conviendra de trouver les solutions permettant de financer ces renouvellements contraints par cet évènement extérieur.

Cybersécurité NIS 2

La connectivité des installations industrielles permet leur pilotage optimisé et une meilleure performance. Cette connectivité croissante s'accompagne d'un accroissement des risques liés à la cybersécurité et au piratage informatique.

Face à ces risques, la commission européenne a décidé de renforcer massivement la cybersécurité dans un grand nombre de secteurs d'activité en Europe, dont l'eau potable et l'assainissement. Les états membres ont jusqu'au 17 octobre 2024 pour transposer la directive européenne NIS 2 (2^{ème} version de la directive Network & Information Security) dans leur droit respectif.

La déclinaison en droit français de cette directive va a priori venir en complément de la loi de programmation militaire et en substitution de loi NIS, qui ne concernent qu'un petit nombre de grands systèmes critiques. Le nombre d'entités concernées par cette nouvelle réglementation va drastiquement augmenter (il est question d'un facteur 100).

L'Agence de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) finalise actuellement les consultations des associations professionnelles afin de finaliser son projet qui sera soumis au parlement. L'ANSSI

prévoit aussi de fournir un portail d'aide à la décision permettant à une collectivité, un organisme, une entreprise de savoir si elle est concernée et à quel niveau d'exigences, ou non.

Face à ce changement de réglementation, l'approche de SUEZ Eau France est de proposer un 1er niveau de cybersécurité afin de protéger le patrimoine industriel ainsi que les opérations et les services associés et de préparer la mise en conformité vers la réglementation s'il y a lieu.

Disparition de l'ARENH fin 2025

Fin décembre 2025, le tarif d'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) disparaîtra. Ce tarif réglementé, qui représente environ 50% des consommations électriques des métiers de l'eau et l'assainissement est très compétitif à 42 €/MWh dans un marché évoluant entre 80 et 250 €/MWh entre 2022 et 2024.

L'évolution des coûts de l'électricité dépendra de la possible substitution par de nouveaux mécanismes. Il conviendra de réexaminer les conditions économiques des contrats d'eau et d'assainissement, conséquences de ce changement législatif.

1.3 L'essentiel de l'année

FAITS MARQUANTS 2023

QUALITE :

Le NOA MTC et les autres métabolites de pesticides émergents sont recherchés depuis le début de l'année. Face aux premières non-conformités, l'ARS GE s'est donné un an d'observation pour caractériser les différentes situations et discuter avec les Préfets de département des modalités de gestion à mettre en place. Sont concernées plus de 200 UDI et plusieurs centaines de milliers d'habitants. Suite aux nombreuses UDI et à la forte population concernée par les NC en NOA MTC, l'ARS préconise aux Préfets de département et au préfet de Région d'opter pour une valeur de gestion sanitaire de 3 µg/L pour le NOA MTC. Pour l'instant, cette valeur est appliquée de façon informelle avec les collectivités concernées. Cette valeur de gestion sanitaire permettra aux collectivités de recourir à des dérogations pour poursuivre la distribution de l'eau via des dérogations le temps de traiter les problèmes en présence. Cette valeur de 3 µg/L est issue de la valeur d'orientation sanitaire Allemande en vigueur (GOW). La réponse du préfet de Région est attendue dans le courant du mois de novembre.

1.4 Les chiffres clés



53,1 km de réseau de distribution d'eau potable



82,4 % de rendement du réseau de distribution



266 890 m³ mis en distribution sur le réseau d'eau potable dans l'année



298 852 m³ d'eau produit dans l'année

1.5 Les indicateurs de performance

1.5.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007						
Thème	Indicateur	2021	2022	2023	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	52,31	53,53	53,13	km	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	81,48	90,48	82,36	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91	91	91	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	3,77	2,15	3,38	m³/km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	3,1	1,51	2,72	m³/km/j	A

1.6 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE EN COMMANDE PUBLIQUE

LOI n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

Apports généraux : Gestion des conflits d'intérêts d'élus locaux - Démocratisation de la composition des commissions consultatives de service public local

Apports spécifiques aux modalités du transfert obligatoire des compétences d'eau et d'assainissement à l'échelle intercommunale prévu pour 2026 : Dérogations à l'interdiction d'usage du budget propre pour favoriser le transfert des compétences - La gestion confiée à un syndicat peut être maintenue malgré le transfert de compétence - Organisation d'un débat et d'une convention sur la tarification -

Décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique (pris pour l'application de l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets)

Modifications concernant les marchés publics - Modifications concernant les concessions - Modifications communes aux marchés et aux concessions

Avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 sur la portée des dispositions du droit de la commande publique relatives aux modifications des contrats en cours, ainsi que sur leur articulation avec les règles dégagées par la jurisprudence en matière d'imprévision

Circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2022 (n°6374/SG relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n°6338/SG du 30 mars 2020- la circulaire ci-après), présentant aux préfets les recommandations en matière d'exécution des contrats de la commande publique et ayant abrogé la circulaire du Premier ministre 30 mars 2022.

Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 entrant en vigueur le 2 juillet 2022 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Ordonnance n° 2022-1336 du 19 octobre 2022 relative aux droits sociaux des personnes détenues

Dans le cadre de la réforme du travail pénitentiaire, afin d'accroître l'attractivité du travail en détention, cette ordonnance permet aux entreprises qui offrent du travail d'accéder aux marchés réservés.

Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique

Pris pour application de ces articles L. 2113-13-1 et L. 3113-2-1 du code de la commande publique pour fixer à 50 % la proportion minimale de personnes détenues devant être employées dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics

Annexe 15 du code de la commande publique

ACTUALITE MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

L'ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et l'ensemble des textes réglementaires ayant pour objet la transposition de la directive européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dans la législation française.

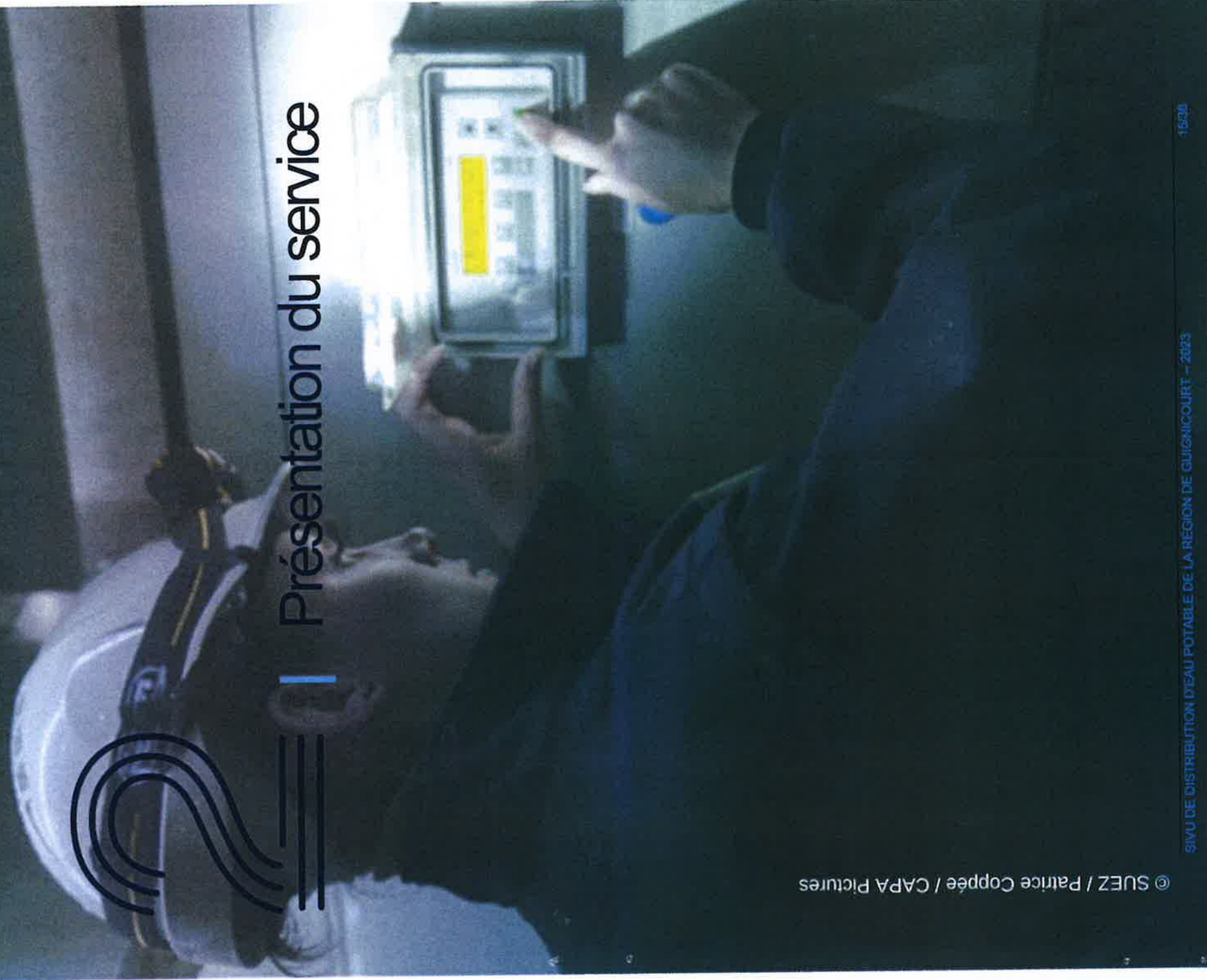
1.7 Les perspectives

PERSPECTIVES 2024

- Mise en œuvre par la collectivité les actions demandées dans le cadre de la modélisation.
- Transmission des plans de recollement par la collectivité des différents projets (lotissements, zone commerciale, renouvellement de canalisation) effectués sur toutes les communes du syndicat pour mise à jour des plans SIG.
- Il n'y a pas eu d'inspection décennale sur le forage et il serait judicieux de la réaliser pour la pérennité de l'ouvrage.
- Prévoir le remplacement du détendeur monostable sur le refoulement de Guignicourt.
- Pour une meilleure efficacité et connaissance du réseau, des campagnes de manœuvre de vannes et d'investigations complémentaires devront être menées.
- La sectorisation devra être renforcée afin de faciliter la localisation des zones fuyardes.
- Afin de maîtriser la vente d'eau vers Juvaincourt, un point de mesure accessible pourrait être créé ou des rendez-vous menés pour le suivi actuel.
- L'armoire de la station de pompage de Guignicourt est vieillissante et son renouvellement devra être étudié.
- Un point de vigilance devra être observé dans le cadre de constructions neuves par rapport à la canalisation d'alimentation du secteur où les constructions sont prévues (type lotissement).



| Présentation du service



© SUEZ / Patrice Coppée / CAPA Pictures

2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/04/2019	31/03/2025	Exploitation

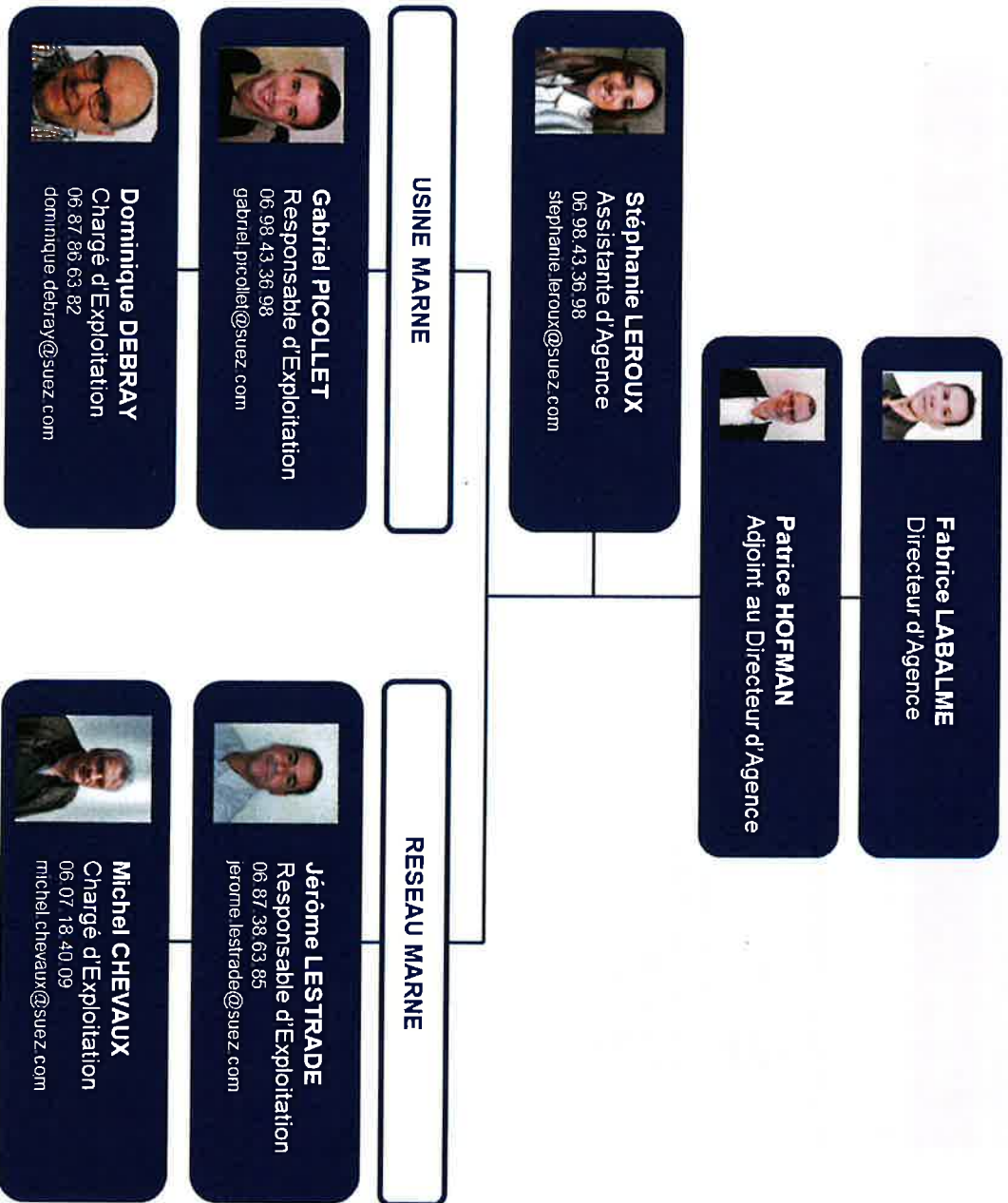
Les communes rattachées au contrat sont les suivantes :

- Aguilicourt
- Bertricourt
- Condé-sur-Suippe
- Villeneuve-sur-Aisne
- Menneville
- Orainville
- Variscourt

2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat

L'organigramme ci-dessous vous présente vos interlocuteurs :



2.2.2 La relation clientèle

- LE SITE INTERNET TOUT SUR MON EAU ET L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS

LE SITE INTERNET TOUTSURMONEAU.FR

Le site internet TSMÉ permet à nos abonnés de gérer leur abonnement Eau en toute simplicité.



- L'abonné suit en détail ses consommations et ses dernières factures
- Il gère son abonnement : paiement CB, modification d'adresse et de coordonnées bancaires, demande d'attestation de domicile...
- Il trouve la réponse à ses questions
- Il sait tout sur l'eau dans sa commune : alertes sécheresse, composition, prix, travaux...
- Il apprend à préserver l'eau grâce aux écogestes

- **L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS**

Les appels téléphoniques sont traités par le centre de relation clientèle

- Ouvert du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, les conseillers répondent à toute demande : information, abonnement, devis travaux ou encore intervention (prise de RDV). La formation permanente de nos téléconseillers permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Le Centre de Relation Clientèle est joignable aux numéros suivants :

 0 977 402 102 <small>APRÈS 18H</small>
<u>Pour toute demande ou réclamation :</u>
 0 977 404 123 <small>APRÈS 18H</small>
<u>Pour toutes les urgences techniques :</u>

- **LE SERVICE D'URGENCE 24H/24**

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations.
- Dépannages d'installations.
- Débouchage de branchements d'assainissement ...

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composants du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

2.3.1 Le système d'eau potable



2.3.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

- **LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION / TRAITEMENT**

Les installations de production et traitement disponibles au cours de l'année d'exercice en vue de la potabilisation de l'eau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des installations de production/traitement	
Commune	Site
VILLENEUVE-SUR-AISNE	St. de pompage de Guignicourt PW511

- **LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS**

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des réservoirs			
Commune	Site	Volume utile	Unité
ORAINVILLE	Réservoir d'Orainville PW511	150	m³
VARISCOURT	Réservoir de Variscourt PW511	150	m³
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Réservoir de Guignicourt PW511	600	m³

- **LES POINTS DE MESURE OU PRELEVEMENT**

Les points de mesure ou prélèvements sont détaillés dans le tableau suivant.

Inventaire des points de mesure ou prélèvement	
Commune	Site
BERTRICOURT	Débitmètre secto Bertricourt PW511
CONDÉ-SUR-SUIPPE	Débitmètre secto à Condé sur SuiPPes Pature PW511
CONDÉ-SUR-SUIPPE	Débitmètre secto distrib Condé sur SuiPPes PW511
ORAINVILLE	Débitmètre secto Orainville alimentation PW511
ORAINVILLE	Débitmètre secto Orainville distribution PW511
VARISCOURT	Débitmètre secto Variscourt alimentation PW511
VARISCOURT	Débitmètre secto Variscourt distribution PW511
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Compteur secto vers Juvincourt PW511
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Débitmètre secto Menneville PW511
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Débitmètres secto Guignicourt 1 PW511
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Débitmètres secto Guignicourt 2 PW511

- **LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)						
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Inconnu	Total
<50 mm	0	60	0	461	0	521
50-99 mm	3 091	622	0	8 974	102	12 788
100-199 mm	16 153	1 502	3 308	16 722	62	37 747
200-299 mm	68	0	0	0	0	68
Inconnu	66	0	0	527	1 427	2 021
Total	19 377	2 183	3 308	26 684	1 592	53 144

- **LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations. En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Les variations sur les canalisations		Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente			53 127
Remises gratuites par le délégant (commune, syndicat, etc.)			124
Regularisations de plans			102
Situation actuelle			53 144
Linéaire de canalisation déposé			209

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau					
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)	
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	10	10	9	-10,0%	
Détendeurs / Stabilisateurs	2	2	2	0,0%	
Equipements de mesure de type compteur	3	3	3	0,0%	
Vannes	271	271	280	3,3%	
Vidanges, purges, ventouses	93	93	96	3,2%	

- **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement impose de nouvelles obligations en matière de description des réseaux d'eaux usées à travers l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du réseau.

Cet indice de connaissance doit atteindre la note minimale de 40/45. La cotation minimale repose avant tout sur le descriptif détaillé de 50% du linéaire, d'une part pour le diamètre et le matériel et, d'autre part, sur l'âge ou la date de pose des canalisations (cf. Arrêté du 2 déc. 2013).

Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.

Si votre indice de connaissance patrimoniale est inférieur à 40, un plan d'actions doit être établi pour enrichir la connaissance du patrimoine sur la nature, le diamètre et la date de pose ou l'âge des collecteurs. Votre plan d'action doit vous amener à obtenir un taux de connaissance de 80% sur chacun des critères. Pour améliorer la connaissance des dates de pose, nous conseillons de procéder à l'analyse des archives, ou réaliser un travail de mémoire avec d'anciens élus ou habitants des communes. La nature des matériaux s'améliorera avec nos investigations sur les réseaux, dans le cadre de l'exploitation.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		2023
Partie	Descriptif	
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée). (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	96
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	11
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	64
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	26
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	0

2 | Présentation du service

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Partie	Descriptif	2023
éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
Partie C :		
Autres		
éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP_245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C :		
Autres		
éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP_246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C :		
Autres		
éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP_247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C :		
Autres		
éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP_248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Partie C :		
Autres		
éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP_249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	50
TOTAL (Indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	91



Qualité du service

© SUEZ / Franck Dunouau

3.1 Le bilan hydraulique

3.1.1 Les volumes prélevés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes prélevés ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile :

Volumes d'eau brute prélevés (m³)					
Commune	Site	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
VILLENEUVE-SUR-AISNE	St. de pompage de Guignicourt PW511	319 598	312 836	301 848	- 3,5%
Total des volumes prélevés		319 598	312 836	301 848	- 3,5%

3.1.2 Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève

Comme expliqué dans le paragraphe précédent, et de façon à pouvoir calculer le rendement de réseau et l'indice linéaire de pertes avec la meilleure précision possible, les volumes mis en distribution ont également été calculés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours. Ces données diffèrent donc des données présentées sur l'année civile.

Volumes mis en distribution (m³)				
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	319 598	309 841	298 852	- 3,5%
dont volumes eau brute prélevés (A')	319 598	312 837	301 848	- 3,5%
dont volumes de service production (A'')	0	2 996	2 996	0,0%
Total volumes eau potable importés (B)	0	0	0	-
Total volumes eau potable exportés (C)	39 818	39 818	31 962	- 19,7%
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	279 780	270 023	266 890	- 1,2%

3.1.3 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève

La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes susceptibles de varier et qui ne sont pas nécessairement positionnées en début ou en fin d'année civile. Conformément à la réglementation, et de façon à minimiser les erreurs d'estimations ou d'extrapolation lors du calcul du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes, il a été décidé de calculer les volumes consommés autorisés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période comprise entre deux relèves ramenée à 365 jours.

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- **Volumes comptabilisés** : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés.
- **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
- **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage

des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Volumens consommés autorisés (m³)				
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumens comptabilisés (E = E' + E'')	207 816	227 950	201 390	- 11,7%
- dont Volumens facturés (E')	207 816	227 950	201 390	- 11,7%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumens dégrèvés, gestes commerciaux...)(E'')	0	0	0	-
Volumens consommés sans comptage (F)	3 196	3 080	3 196	3,8%
Volumens de service du réseau (G)	9 588	9 510	9 588	0,8%
Total des volumens consommés autorisés (E+F+G) = (H)	220 600	240 540	214 174	- 11,0%

3.1.4 La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)

L'indice linéaire de pertes en réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en m³/km/jour et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- de la politique volontariste de recherche et de réparation de fuites
- de la politique de renouvellement du réseau
- d'actions pour lutter contre les détournements d'eau

Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en m³/km/jour et est calculé en divisant les volumes journaliers non comptés par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés,
- de l'efficacité de gestion du réseau.

Les pertes d'eau potable en réseau, ici comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, sont calculées sur la même période de temps par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Ces pertes en réseau se décomposent en :

- Pertes réelles : elles correspondent aux différentes fuites sur le réseau de distribution et sur les branchements contre lesquelles nous luttons au quotidien par une politique volontariste de recherche et réparation de fuite,
- Pertes apparentes : elles sont difficilement évaluables mais correspondent principalement aux vols d'eau potentiels, aux différents petits défauts de comptage et aux sous-estimations liées à l'évaluation des volumes consommés autorisés.

Contrairement aux pertes d'eau potables en réseau, les volumes non comptés, ici comptabilisés sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, intègrent les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Ils sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes comptabilisés.

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et, d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion). Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)				
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	279 780	270 023	266 890	- 1,2%
Volumes comptabilisés (E)	207 816	227 950	201 390	- 11,7%
Volumes consommés autorisés (H)	220 600	240 540	214 174	- 11,0%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	59 180	29 483	52 716	78,8%
Volumes non comptés (D-E) = (K)	71 964	42 073	65 500	55,7%
Linéaire de réseau de distribution (km) (L)	52,31	53,53	53,13	- 0,7%
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	365	365	0,0%
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	3,1	1,51	2,72	80,1%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	3,77	2,15	3,38	56,9%

Rendement de réseau (%)				
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	220 600	240 540	214 174	- 11,0%
Volumes eau potable exportés (C)	39 818	39 818	31 962	- 19,7%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	319 598	309 841	298 852	- 3,5%
dont volumes eau brute prélevés (A')	319 598	312 837	301 848	- 3,5%
dont volumes de service production (A'')	0	2 996	2 996	0,0%
Volumes eau potable importés (B)	0	0	0	-
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B)	81,48	90,48	82,36	- 9,0%

3.1.5 L'ILC et rendement grenelle 2

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné.

Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité devra établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Performance rendement de réseau					
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)	
Volumes consommés autorisés (H)	220 600	240 540	214 174	- 11,0%	
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	52,3	53,5	53,1	- 0,7%	
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(MxL)	13,6	14,3	12,7	- 11,5%	
Valeur du terme fixe (N)	65	65	65	0,0%	
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	67,73	67,87	67,54	- 0,5%	
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A*A'+B)	81,48	90,48	82,36	- 9,0%	

3.2 Le bilan d'exploitation

Cette partie détaille des aspects tels que les consommations électriques et de réactifs, le nettoyage de réservoirs, les contrôles réglementaires effectués ainsi que différents aspects liés aux interventions réalisées au cours de l'année écoulée.

3.2.1 Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
BERTRICOURT	Vanne électrique de Bertricourt PW511	Equipement électrique	armoire de commande vanne	19/09/2023
VARISCOURT	Réservoir de Variscourt PW511	Equipement électrique	Armoire électrique	19/09/2023
VILLENEUVE-SUR-AISNE	St. de pompage de Guignicourt PW511	Equipement électrique	armoire de commande	21/09/2023
VILLENEUVE-SUR-AISNE	St. de pompage de Guignicourt PW511	Equipement sous pression (épreuve)	Ballon anti-bélier Variscourt	16/06/2023
VILLENEUVE-SUR-AISNE	St. de pompage de Guignicourt PW511	Equipement sous pression (inspection)	Ballon anti-bélier Guignicourt	05/07/2023

3.2.2 Le nettoyage des réservoirs

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Nettoyage des réservoirs		
Commune	Site	Date intervention
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Réservoir de Guignicourt PW511	27/02/2023
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Réservoir de Guignicourt PW511	24/03/2023

Suite à l'arrêté sécheresse et à la faiblesse de la ressource une partie des réservoirs n'a pu être nettoyé(e) en 2023.

3.2.3 Les autres interventions sur les installations

Mis à part les nettoyages de réservoirs et les contrôles réglementaires qui ont été détaillés ci-avant, de nombreuses autres tâches d'exploitation ou de maintenance ont été effectuées au cours de l'exercice sur les sites ou installations. La synthèse est la suivante :

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
BERTRICOURT	Débitmètre secto Bertricourt PW511	4	0	0	4
BERTRICOURT	Vanne électrique de Bertricourt PW511	1	1	0	2
CONDÉ-SUR-SUIPPE	Débitmètre secto à Conde sur Suippes Pature PW511	4	0	0	4
CONDÉ-SUR-SUIPPE	Débitmètre secto distrib Conde sur Suippes PW511	4	0	0	4
ORAINVILLE	Débitmètre secto Orainville alimentation PW511	4	0	0	4
ORAINVILLE	Débitmètre secto Orainville distribution PW511	4	1	0	5
ORAINVILLE	Réservoir d'Orainville PW511	12	3	0	15
VARISCOURT	Débitmètre secto Variscourt alimentation PW511	4	0	0	4
VARISCOURT	Débitmètre secto Variscourt distribution PW511	4	0	0	4
VARISCOURT	Réservoir de Variscourt PW511	12	18	1	31
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Compteur secto vers Juvincourt PW511	4	0	0	4
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Débitmètre secto Menneville PW511	4	0	0	4
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Débitmètres secto Guignicourt 1 PW511	4	0	0	4
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Débitmètres secto Guignicourt 2 PW511	4	0	0	4
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Réservoir de Guignicourt PW511	12	2	0	14
VILLENEUVE-SUR-AISNE	St. de pompage de Guignicourt PW511	54	10	3	67

3.2.4 Les interventions sur le réseau de distribution

- **LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION**

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution :

Les interventions sur le réseau de distribution		
Indicateur	Type d'intervention	2023
Appareils de fontainerie	renouvelés	1
Branchements	créés	2
Compteurs	posés	9
Compteurs	remplacés	18
Devis mètres	réalisés	6
Enquêtes	Clientèle	12
Remise en eau	sur le réseau	1
Réparations	fuite sur branchement	4
Réparations	fuite sur réseau de distribution	2
Autres		40
Total actes		95

3.2.5 La recherche des fuites

La recherche des fuites			
Désignation	2022	2023	N/N-1 (%)
Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	1	0	- 100.0%

3.2.6 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2022	2023	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	1	2	100,0%

Les interventions en astreinte sur les usines			
Désignation	2022	2023	N/N-1 (%)
Astreinte	3	5	66,7%

© SUEZ / Franck Dunouau



ANALYSES D'EAU

2023

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 GUIGNICOURT

LAON, le 19 décembre 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.easupctable.sante.gouv.fr

Prelevé le : mercredi 13 décembre 2023 à 09h50
par : ZKM

Type visite : D1

Type Code Norm

Prélèvement 00197410

Unité de gestion 0236

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

Installation UDI 000947

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

Point de surveillance S 000001229

SECTEUR MENNEVILLE

Localisation exacte 3 PLACE DE LA MAIRIE MITGEUR CUISINE

Commune : VILLENEUVE-SUR-AISNE

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
-----------	-------------------------------	-------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau

Température de mesure du pH

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre

Chlore total

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L'AINSE

Type de l'analyse : d1_2

Code SISE de l'analyse : 00196515

Référence laboratoire : H_CS23.0396.2

Résultats

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

Coloration

Couleur (qualitatif)

Odeur (qualitatif)

Turbidité néphélométrique NFU

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)

Nitrates (en NO3)

Nitrites (en NO2)

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h

Bact. aér. revivifiables à 36°-44h

Bactéries coliformes /100ml-M/S

Entérocoques /100ml-M/S

Escherichia coli /100ml - M/F

Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
0 Qualit.				
<5 mg(P)/L				15,00
0 Qualit.				
0 Qualit.				2,00
<0,90 NFU				
<0,050 mg/L		50,00		0,10
45,4 mg/L		0,50		
<0,010 mg/L				
<1 n/mL				
<1 n/mL				
0 n/100mL			0	0
0 n/100mL			0	0
0 n/100mL				



Liberté - Égalité - Fraternité
Région Hauts-de-France

DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE
SOUS-DIRECTION SANTE ENVIRONNEMENTALE
Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine



PLV : 00197410 page : 2

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00197410)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur Hygiène Sanitaire

Stéphane SIGONILLET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 GUILIGNICOURT

LAON, le 19 décembre 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélevé le : mercredi 13 décembre 2023 à 09h28
par : ZKM

Type : 2RM
Type visite : F1
Commune : VILLENEUVE-SUR-AISNE

Prélèvement : 00197411
Unité de gestion : 0236 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Installation : TTP 000948 VILLENEUVE SUR AISNE
Point de surveillance : P 0000001223 SORTIE DE STATION
Localisation exacte : RESERVOIR SIMPLE LOCAL TECHNIQUE

Mesures de terrain

Résultats

	Limites de qualité inférieure	supérieure	Références de qualité inférieure	supérieure
--	-------------------------------	------------	----------------------------------	------------

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau
Température de mesure du pH

11 °C				25,00
10,5 °C				

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,6 unité pH			6,50	9,00
--------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

600 µS/cm			200,00	1 100,00
-----------	--	--	--------	----------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTON

Chlore libre

Chlore total

1,26 mg(Cl2)/l				
1,3 mg(Cl2)/l				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE LAISNE

Type de l'analyse : P1

Code SISE de l'analyse : 00198516

Référence laboratoire : H_CS23-03988.3

Résultats

	Limites de qualité inférieure	supérieure	Références de qualité inférieure	supérieure
--	-------------------------------	------------	----------------------------------	------------

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

Coloration

Couleur (qualitatif)

Odeur (qualitatif)

Turbidité néphélométrique NFU

0 Qualit.				15,00
<5 mg(P)/L				
0 Qualit.				2,00
0 Qualit.				
<0,30 NFU				

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Anhydride carbonique agressif

Anhydride carbonique libre

Carbonates

Equilibre calcocarbonique C^h/2/S/4

Hydrogencarbonates

pH d'équilibre à la 1^{re} échantillon

Titre alcalimétrique

Titre alcalimétrique complet

Titre hydrotimétrique

-5,4 mg(CO2)				
9,3 mg(CO2)				
0,0 mg(CO3)			1,00	2,00
2 Qualit.				
245 mg/L				
7,40 unité pH				
0 °				
20,4 °				
28,0 °				

MINERALISATION

Calcium

Chlorures

Magnésium

Potassium

Sodium

Sulfates

104 mg/l				250,00
28,2 mg/L				
5,1 mg/L				200,00
1,4 mg/l				250,00
10,0 mg/l				
19,7 mg/l				

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Carbone organique total

0,65 mg(C)/l				2,00
--------------	--	--	--	------

PLV : 2019741 page : 2

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/L		0,10
Nitrate/50 - Nitrates/3	<0,911 mg/L	1,00	
Nitrates (en NO3)	45,4 mg/L	50,00	
Nitrites (en NO2)	<0,010 mg/L	0,50	

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aé. revivifiables à 22°-66h	<1 n/ml		
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	<1 n/ml		
Bactéries coliformes /100ml-MNS	0 n/100ml		0
Entérocoques /100ml-MNS	0 n/100ml		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100ml	0	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00197411)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Appui-Sanitaires

 SANDRINE SIGNOLLET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02199 GUIGNICOURT

LAON, le 19 décembre 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eau potable.sante.gouv.fr

Prélèvement Type Code Norm
Unité de gestion 00197438 0255 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE par : ZKM
Installation UDI 000947 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE Type visite : D1
Point de surveillance S 0000007200 CENTRE COMMUNE Commune : VARESCOURT
Localisation exacte MAIRIE MITIGEUR CUISINE

Prélevé le : mercredi 13 décembre 2023 à 06h00

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10 °C				25,00
Température de mesure du pH	10,3 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,4 unité pH			6,50	9,90
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	595 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,18 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,20 mg(Cl2)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE LAISNE

Type de l'analyse : d1_2

Code SISE de l'analyse : 00198543

Référence laboratoire : H_CS23.0398.1

Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
-----------	-------------------------------	-------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				15,00
Coloration	<5 mg(Pt)/L				
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				2,00
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,90 NFU				
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	45,4 mg/L	50,00			
Nitrites (en NO2)	<0,010 mg/L	0,50			

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/ml				
Bact. aér. revivifiables à 30°-44h	<1 n/ml				0
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100ml	0			
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100ml	0			
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100ml	0			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00197438)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



SÉBASTIEN SIGNOLLET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-AISNE
MAIRIE
02190 GUIGNICOURT

LAON, le 1 décembre 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélèvement Type Code Nom
00197109 0235 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Unité de gestion
Installation TTP 000948 VILLENEUVE SUR AISNE
Point de surveillance P 0000001223 SORTIE DE STATION
Localisation exacte RÉSERVOIR SIMPLE RÉSERVOIR

Prélevé le : mercredi 15 novembre 2023 à 09h33
par : 2LD
Type visite : P1
Commune : VILLENEUVE-SUR-AISNE

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL Température de l'eau Température de mesure du pH	12 °C 12,0 °C			25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE pH	7,7 unité pH		6,50	9,00
MINERALISATION Conductivité à 25°C	595 µS/cm		200,00	1 100,00

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : AU

Code SISE de l'analyse : 00198214

Référence laboratoire : H_CS23.8630.1

Résultats

	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
MÉTABOLITES PERTINENTS Chloridazone desphényl Chloridazone méthyl desphényl Chlorothalonil R471811	0,787 µg/L 0,112 µg/L 0,191 µg/L		0,10 0,10 0,10	
MINERALISATION Conductivité à 25°C	575 µS/cm		200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES Nitrates (en NO3)	44,9 mg/L	50,00		
PESTICIDES DIVERS Chloridazone Total des pesticides analysés	<0,005 µg/L 1,090 µg/L		0,10 0,50	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00197109)

Eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres desphénylchloridazone, chlorothalonil R471811 et méthyldesphénylchloridazone. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration de pesticides concernés reste inférieure à la valeur sanitaire. Un contrôle renforcé est mis en place.

L'Ingénieur d'Équipe Sanitaire

(Signature)
M. SINGOUET

AEP DE JUVINCOURT ET DAMARY

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE JUVINCOURT ET DAMARY
MAIRIE
02190 JUVINCOURT ET DAMARY

LAON, le 15 septembre 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.esuportable.sante.gouv.fr

Prélèvement Type Code Nom
00195370 AEP DE JUVINCOURT ET DAMARY par : JG
0067 JUVINCOURT ET DAMARY Type visite : D1
Installation UDI 000220 JUVINCOURT ET DAMARY
Point de surveillance P 0000000250 CENTRE COMMUNE
Localisation exacte ECOLE SIMPLE SANITAIRES
Commune : JUVINCOURT-ET-DAMARY

Prélevé le : vendredi 01 septembre 2023 à 10h54

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	19 °C				25,00
Température de mesure du pH	18,8 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,8 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	585 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,10 mg(Cl ₂)/l				
Chlore total	0,15 mg(Cl ₂)/l				

Analyse effectuée par : LDAR DE L'AINISE

Type de l'analyse : D1DIV

Code SISE de l'analyse : 00196475

Référence laboratoire : H_CS23.7101.2

Analyse laboratoire

	Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
DIVERS MINERAUX					
Perchlorate	18 µg/L				
MÉTABOLITES PERTINENTS					
Chloridazone desphényl	0,101 µg/L		0,10		
Chloridazone méthyl desphényl	0,045 µg/L		0,10		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Nitrates (en NO ₃)	44,9 mg/L		50,00		
PESTICIDES DIVERS					
Chloridazone	<0,006 µg/L		0,10		
Total des pesticides analysés	0,146 µg/L		0,50		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00195370)

Eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité en vigueur pour le paramètre desphénylchloridazone. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place. Cependant et compte tenu de la présence de perchlorates (>15 µg/l), la consommation de l'eau est déconseillée aux nourissons de moins de 6 mois et aux femmes enceintes et allaitantes.

L'Ingénieur d'Hygiène Sanitaire

STÉPHANO LET



SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 GUIGNICOURT

LAON, le 15 septembre 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eau potable.sante.gouv.fr

Prélèvement Type Code Nom
001 95335 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE par : JG
0235 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE Type visite : D2
Unité de gestion UDI 000947 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Point de surveillance S 0000001233 CENTRE COMMUNE Commune : ORAINVILLE
Localisation exacte 4 RUE DU MARECHAL LECLERC MITIGEUR CUISINE

Prélevé le : vendredi 01 septembre 2023 à 08h59

Analyse laboratoire

Analyses effectuées par : LDAR DE L' AISNE
Type de l'analyse : D2

Code SISE de l'analyse : 00190440

Référence laboratoire : H_CS23.7217.4

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère

0,2 µg/L

0,50

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de mesure du pH

18,6 °C

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Acrylamide

<0,10 µg/L

0,10

Epichlorohydrine

<0,05 µg/L

0,10

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,7 unité pH

0,50

FER ET MANGANESE

Fer total

<5 µg/L

200,00

HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU

Benzo(e)pyrène *

<0,0025 µg/L

0,01

Benzo(b)fluoranthène

<0,0025 µg/L

0,10

Benzo(g,h,i)perylène

<0,0025 µg/L

0,10

Benzo(k)fluoranthène

<0,0025 µg/L

0,10

Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)

<0,0025 µg/L

0,10

Indéno(1,2,3-cd)pyrène

<0,0025 µg/L

0,10

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Antimoine

<0,5 µg/L

10,00

Cadmium

<0,5 µg/L

5,00

Chrome total

<0,5 µg/L

50,00

Cuivre

0,011 mg/L

2,00

Nickel

1,1 µg/L

20,00

Piomb

0,9 µg/L

10,00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Nitrates (en NO3)

44,9 mg/L

50,00

Nitrites (en NO2)

<0,010 mg/L

0,50

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Bromoforme

<1,0 µg/L

100,00

Chlorodibromométhane

<1,0 µg/L

100,00

Chloroforme

<1,0 µg/L

100,00

Dichloromono bromométhane

<1,0 µg/L

100,00

Trihalométhanes (4 substances)

<1,0 µg/L

100,00



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE
SOUS-DIRECTION SANTE ENVIRONNEMENTALE
Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine



PLV : 00185335 page : 2

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00195335)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


Stéphane SIGONILLET



SAIEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

LAGN, le 5 septembre 2023

Monsieur le Président
SAIEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 BULIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site www.sauptable.sante.gouv.fr

Prélevement : 00196211
Unité de gestion : 0235
Installation : UDI 006937
Point de surveillance : S 000001283
Localisation exacte : 4 RUE DU MARECHAL LECLERC MITGEUR CUISINE

Prélevé le : vendredi 01 septembre 2023 à 13h00
par : JG
Type visite : D1
Commune : CRANVILLE

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	19 °C				25.00
Température de mesure du pH	18.9 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7.6 unité pH			6.50	9.00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	580 µS/cm			200.00	1 100.00
RESIDU TRAITEMENT DE DESINFECTIION					
Chlore libre	<0.06 mgCl2/l				
Chlore total	<0.05 mgCl2/l				

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Référence laboratoire : H_CS23.7217.2

Code SISE de l'analyse : 00196316

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00196316

Type de l'analyse : D1

Résultats

Limites de qualité inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

	Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0.050 mg/L				0.10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	>300 n/mL				0
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				0
Bactéries totales 100ml-MS	0 n/100mL			0	0
Entérocoques 100ml-MS	0 n/100mL			0	0
Escherichia coli 100ml - MF	0 n/100mL				
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	C Qualit.				15.00
Coloration	<5 mg(Pl)/L				
Couleur (qualitatif)	C Qualit.				2.00
Odeur (qualitatif)	C Qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0.30 NFU				



Ministère de l'Égalité et du Développement
Région Île-de-France ARS

DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE
SOUS-DIRECTION SANTE ENVIRONNEMENTALE
Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine



PLV 20195211 - page 2

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00195211)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Hygiène Sanitaire


MARIE SIGNONNET



SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

LAON, le 5 septembre 2023

MONSIEUR LE PRESIDENT
 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
 Maire
 02100 BUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site www.sauptable.sante.gouv.fr

Prélèvement : 00195212 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE par : J.S.
 Unité de gestion : 0235 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE Type visite : D1
 Installation : UDI 500947 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE Commune : CONDE-SUR-SUIPPE
 Point de surveillance : S 000001229 CENTRE COMMUNE
 Localisation exacte : MAIRIE MITGEUR CUISINE

Prélevé le : vendredi, 01 septembre 2023 à 10h12

Mesures de terrain

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau
 Température de mesure du pH

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE
 pH

MINERALISATION
 Conductivité à 25°C

RESERVEU TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre
 Chlore total

Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
20 °C				25,00
13,5 °C				
7,6 unité pH		8,50		9,00
590 µS/cm		200,00		1 100,00
<0,06 mg(Cl2)/l				
<0,06 mg(Cl2)/l				

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : D1DIV

Code SISE de l'analyse : 00196317

Références laboratoire : H_CS23.7217.1

Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
-----------	-------------------------------	-------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)
 Coloration
 Couleur (qualitatif)
 Odeur (qualitatif)
 Turbidité néphélobimétrique NFU

DIVERS MINERAUX

Perchlorate

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)
 Nitrates (en NO3)

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h
 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h
 Bactéries coliformes 100ml-MS
 Entérocoques 100ml-MS
 Escherichia coli 100ml - MF

0 Qualit.				
<5 mg(Pb)/L				15,00
0 Qualit.				
0 Qualit.				2,00
<0,00 NFU				
18 µg/L				
<0,360 mg/L		50,00		9,10
44,8 mg/L				
163 n/mL				
83 n/mL				
0 n/100mL		0		0
0 n/100mL		0		0
0 n/100mL				



Ministère de l'Énergie - de l'Environnement
et du Climat
Région Île de France
ARS

DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE
SOUS-DIRECTION SANTE ENVIRONNEMENTALE
Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine



PLV 30195212 page 2

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00195212)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Présence de perchlorates >15 µg/l la consommation de l'eau est déconseillée aux nourissons de moins de 6 mois et aux femmes enceintes et allaitantes.

L'Ingénieur Attaches Sanitaires


M. SIGNOLET



SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 GUIGNICOURT

LAON, le 6 septembre 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélèvement : Type Code Nom
00195242
Unité de gestion : 0235 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE par : JG
Installation : UDI 000947 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE Type visite : D1
Point de surveillance : P 000001222 CENTRE COMMUNE Commune : VILLENEUVE-SUR-AISNE
Localisation exacte : MAIRIE MITIGEUR SANITAIRES

Prélevé le : vendredi 01 septembre 2023 à 09h08

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité inférieure	supérieure	Références de qualité inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	20 °C				25,00
Température de mesure du pH	19,8 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,4 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	580 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,16 mg(Cl ₂)/l				
Chlore total	0,19 mg(Cl ₂)/l				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : d1_2

Code SISE de l'analyse : 00195347

Référence laboratoire : H_CS23.7217.3

Résultats	Limites de qualité inférieure	supérieure	Références de qualité inférieure	supérieure
-----------	-------------------------------	------------	----------------------------------	------------

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Ft)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				2,00
Turbidité néphélométrique NFU	<0,90 NFU				

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	45,1 mg/L			50,00	
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L			0,50	

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	5 nml				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 nml				
Bactéries coliformes /100ml-M5	7 n/100ml				
Entérocoques /100ml-M5	0 n/100ml			0	
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100ml			0	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00195242)

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité en vigueur mais non satisfaisante aux références de qualité pour le paramètre bactéries coliformes. Il est demandé de remédier à la situation de non-conformité constatée. En attendant, l'eau reste consommable.

L'Ingénieur des Epaves Sanitaires

Stéphane NICENCO J-1



SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 GUIGNICOURT

LAON, le 24 juillet 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Type	Code	Nom
Prélèvement	00194690	
Unité de gestion	0235	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Installation	TTP 000948	VILLENEUVE SUR AISNE
Point de surveillance	P 0600001233	SORTIE DE STATION
Localisation exacte	RESERVOIR 02190	VILLENEUVE-SUR-AISNE SIMPLE RESERVOIR

Prélevé le : lundi 17 juillet 2023 à 14h01
par : ZLD
Type visite : P1

Commune : VILLENEUVE-SUR-AISNE

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité inférieure	supérieure	Références de qualité inférieure	supérieure
-----------	-------------------------------	------------	----------------------------------	------------

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau
Température de mesure du pH

16 °C				25,00
16,2 °C				

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,4 unité pH			0,50	9,00
--------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

585 µS/cm			200,00	1 100,00
-----------	--	--	--------	----------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTIION

Chlore libre

Chlore total

0,40 mg(Cl ₂)/l				
0,42 mg(Cl ₂)/l				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : P1

Code SISE de l'analyse : 00195795

Référence laboratoire : H_CS23-4388.3

Résultats

Limites de qualité inférieure	supérieure	Références de qualité inférieure	supérieure
-------------------------------	------------	----------------------------------	------------

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

Coloration

Couleur (qualitatif)

Odeur (qualitatif)

Turbidité néphélométrique NFU

0 Qualit.				
<5 mg(P)/L				15,00
0 Qualit.				
0 Qualit.				
<0,30 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Anhydride carbonique agressif

Anhydride carbonique libre

Carbonates

Equilibre calcocarbonique 0:1/2/3/4

Hydrogencarbonates

pH d'équilibre à la 1^{re} échantillon

Titre alcalimétrique

Titre alcalimétrique complet

Titre hydrotimétrique

1,1 mg(CO ₂).				
16,0 mg(CO ₂).				
0,0 mg(CO ₃).			1,00	2,00
2 Qualit.				
254 mg/l				
7,41 unités pH				
0 %				
20,8 °f				
28,4 °f				

MINERALISATION

Calcium

Chlorures

Magnésium

Potassium

Sodium

Sulfates

101 mg/l				250,00
26,6 mg/l				
5,1 mg/l				
1,4 mg/l				200,00
8,3 mg/l				250,00
18,9 mg/l				

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Carbone organique total

0,65 mg(C)/L				2,00
--------------	--	--	--	------



PLV : 00194690 page : 2

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/l		0,10
Nitrates/50 – Nitrates/3	<0,890 mg/l	1,00	
Nitrates (en NO3)	44,5 mg/l	50,00	
Nitrates (en NO2)	<0,010 mg/l	0,50	

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact aér revivifiables à 22°-68h	<1 n/ml		0
Bact aér revivifiables à 36°-44h	<1 n/ml		
Bactéries coliformes /100ml-M5	0 n/100ml	0	
Entérocoques /100ml-M5	0 n/100ml	0	
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100ml	0	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00194690)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Hygiène Sanitaire
[Signature]
M. SIGNOLET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

LAON, le 24 juillet 2023

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélevé le : lundi 17 juillet 2023 à 13h10

par : 2LD

Type visite : D1

Commune : BERTRICOURT

Type	Code	Nom
Prélevement	00194691	
Unité de gestion	0235	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Installation	UD1 000047	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Point de surveillance	S 000001332	CENTRE COMMUNE
Localisation exacte	M DENIVES RUE DE BERLISE 02190 BERTRICOURT MITIGEUR CUISI	

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	21 °C				25,00
Température de mesure du pH	20,6 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,5 unités pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	560 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	<0,05 mg(Cl ₂)/l				
Chlore total	<0,05 mg(Cl ₂)/l				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : d1_2

Code SISE de l'analyse : 00195796

Référence laboratoire : H_CS23.4388.1

Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
-----------	-------------------------------	-------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 Qualit.			15,00
Coloration	<5 mg(Pt)/L			
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.			2,00
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.			
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU			

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L			0,10
Nitrates (en NO ₃)	44,6 mg/L	50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L	0,50		

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 n/ml			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	197 n/ml			
Bactéries coliformes /100ml-IMS	0 n/100mL	0		0
Entérocoques /100ml-IMS	0 n/100mL	0		
Escherichia coli /100ml - IMF	0 n/100mL	0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00194691)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur (Tranches Sanitaires)

MAGISTKINDJLPT

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 GUIGNICOURT

LAON, le 24 juillet 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.esupotable.sante.gouv.fr

Type Code Nom
Prélèvement 00194692 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE par : 2LD
Unité de gestion 0235 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE Type visite : D1
Installation UDI 000947 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE Commune : VILLENEUVE-SUR-AISNE
Point de surveillance S 0000001259 SECTEUR MENNEVILLE
Localisation exacte LOCAL AGENT TECHNIQUE 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE SIMPLE

Prélevé le : lundi 17 juillet 2023 à 14h33

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité inférieure	supérieure	Références de qualité inférieure	supérieure
21 °C					25,00
21,2 °C					
7,2 unité pH				8,50	9,00
570 µS/cm				200,00	1 100,00
<0,06 mg(Cl ₂)/l					
<0,06 mg(Cl ₂)/l					

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau
Température de mesure du pH

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre

Chlore total

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE LAISNE
Type de l'analyse : d1_2
Code SISE de l'analyse : 00195797
Référence laboratoire : H_CS23_4388.2

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

	Résultats	Limites de qualité inférieure	supérieure	Références de qualité inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Fe)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				2,00
Turbidité néphélométrique NFU	<0,90 NFU				

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	44,0 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,010 mg/L		0,50		

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aé. revivifiables à 22°-86h	1 n/ml				
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	<1 n/ml				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100ml			0	0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100ml			0	0
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100ml			0	0



Ziégard - Egdier - Frouaize
Région Occitanie, Pyrénées-Midi-Pyrénées

DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE
SOUS-DIRECTION SANTE ENVIRONNEMENTALE
Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine



PLV : 00194892 page : 2

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00194892)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Analyses Sanitaires


Stéphane SIGONILLET



SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 GUIGNICOURT

LAON, le 24 juillet 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prelevé le : lundi 17 juillet 2023 à 14h01

Type Code Nom

Prelevement 00194690 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Unité de gestion 0235 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Installation TTP 000948 VILLENEUVE SUR AISNE
Point de surveillance P 000001223 SORTIE DE STATION
Localisation exacte RESERVOIR 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE SIMPLE RESERVOIR

par : ZLD

Type visite : P1

Commune : VILLENEUVE-SUR-AISNE

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	16 °C				25,00
Température de mesure du pH	16,2 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,4 unité pH			6,60	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	565 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDU TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,40 mg(Cl ₂)/l				
Chlore total	0,42 mg(Cl ₂)/l				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE
Type de l'analyse : P1 Code SISE de l'analyse : 00195795 Référence laboratoire : H_CS23-4388.3

Résultats

Limites de qualité inférieure Limites de qualité supérieure Références de qualité inférieure Références de qualité supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)					
Coloration	c Qualit. <5 mg(PT)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	c Qualit.				
Odeur (qualitatif)	c Qualit.				
Turbidité néphélobéique NFU	<0,50 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Anhydride carbonique agressif	1,1 mg(CO ₂)				
Anhydride carbonique libre	16,0 mg(CO ₂)				
Carbonates	9,0 mg(CO ₃)				
Equilibre calcocarbonique 0-1/2/3/4	2 Qualit.			1,00	2,00
Hydrogencarbonates	254 mg/L				
pH d'équilibre à la 1 ^{re} échantillon	7,41 unités pH				
Titre alcalimétrique	c %				
Titre alcalimétrique complet	20,6 °F				
Titre hydrométrique	28,4 °F				

MINERALISATION

Calcium	101 mg/L				250,00
Chlorures	26,6 mg/L				
Magnésium	5,1 mg/L				
Potassium	1,4 mg/L				200,00
Sodium	8,0 mg/L				250,00
Sulfates	18,9 mg/L				

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Carbone organique total	0,65 mg(C)/L				2,00
-------------------------	--------------	--	--	--	------

PLV : 00194690 page : 2

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)
Nitrates/NO + Nitrites/NO2
Nitrates (en NO3)
Nitrites (en NO2)

	≤0,050 mg/L			0,10
	≤0,800 mg/L	1,00		
	44,5 mg/L	50,00		
	≤0,010 mg/L	0,50		

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. tétravalentes à 22°-08h
Bact. aér. tétravalentes à 35°-44h
Bactéries coliformes /100ml-MNS
Entérocoques /100ml-MNS
Escherichia coli /100ml - MFC

	≤1 n/mL			
	≤1 n/mL			
	≤ n/100mL			0
	≤ n/100mL	0		
	≤ n/100mL	0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00194690)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Épaves Sanitaires

M. SIGNOLET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

Monsieur LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Maire
02100 GUIGNICOURT

LAON, le 24 juillet 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupublicite.sante.gouv.fr

Prélevé le : jeudi 17 juillet 2023 à 13h10

par : ZLD

Type visite : D1

Prélèvement
Unité de gestion
Installation
point de surveillance
Localisation exacte

Type Code Nom
00194691 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
0235 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
UDI 000947 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
S 000001202 CENTRE COMMUNE
M DENIVES RUE DE BERLUSE 02100 BERTRICOURT MITIGEUR CUISI

Commune : BERTRICOURT

Mesure de terrain

Résultats

Limites de qualité inférieure supérieure Références de qualité inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau
Température de mesure du pH

21 °C			25,00
20,6 °C			

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,5 unité pH		6,50	9,00
--------------	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

580 µS/cm		200,00	1 100,00
-----------	--	--------	----------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTON

Chlore libre
Chlore total

<0,05 mg(Cl ₂)/l			
<0,05 mg(Cl ₂)/l			

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : d1_2

Code SISE de l'analyse : 00195706

Référence laboratoire : H_CS23-4988.1

Résultats

Limites de qualité inférieure supérieure Références de qualité inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)
Coloration
Couleur (qualitatif)
Odeur (qualitatif)

C Qualit.			
<5 mg(P)/l			15,00
C Qualit.			
C Qualit.			2,00

Turbidité néphélométrique NFU

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH₄)
Nitrates (en NO₃)
Nitrites (en NO₂)

<0,050 mg/l			
44,5 mg/l	50,00		
<0,010 mg/l	0,50		

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-58h
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h
Bactéries coliformes /100ml-MS
Entérocoques /100ml-MS
Escherichia coli /100ml - MF

1 nml			
167 nml			
C n/100ml			0
C n/100ml			0

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00194691)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Analyses Sanitaires

MARTINE GINGOLDT

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02100 GUIGNICOURT

LAON, le 24 juillet 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélevement : 00194692 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE par : ZLD
Unité de gestion : 0235 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE Type visite : D1
Installation : UDI 000647 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE Commune : VILLENEUVE-SUR-AISNE
Point de surveillance : S 000001229 SECTEUR MENNEVILLE
Localisation exacte : LOCAL AGENT TECHNIQUE 02100 VILLENEUVE-SUR-AISNE SIMPLE

Prélevé le : lundi 17 juillet 2023 à 14h33

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
		<i>inférieure supérieure</i>	<i>inférieure supérieure</i>
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL			
Température de l'eau	21 °C		25,00
Température de mesure du pH	21,2 °C		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE			
pH	7,2 unité pH		6,50 9,00
MINERALISATION			
Conductivité à 25°C	570 µS/cm		200,00 1 100,00
RESIDU EL TRAITEMENT DE DESINFECTION			
Chlore libre	<0,05 mg(Cl ₂)/l		
Chlore total	<0,05 mg(Cl ₂)/l		

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE
Type de l'analyse : d1_2 Code SISE de l'analyse : 00195797

Référence laboratoire : H_CS23.4888.2

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
		<i>inférieure supérieure</i>	<i>inférieure supérieure</i>
Aspect (qualitatif)	C Qualit.		
Coloration	<5 mg(PT)/L		15,00
Couleur (qualitatif)	C Qualit.		
Odeur (qualitatif)	C Qualit.		2,00
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU		0,10

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L		
Nitrates (en NO ₃)	44,0 mg/L	50,00	
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L	0,50	

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-06h	1 n/ml		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/ml		
Bactéries coliformes /100ml-MS	C n/100ml	0	0
Entérocoques /100ml-MS	D n/100ml	0	0
Escherichia coli /100ml - MF	C n/100ml	0	0

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00194892)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Études Sanitaires

SANDRINE SIGNOLET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 GUIGNICOURT

LAON, le 8 mars 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.esaupoable.sante.gouv.fr

Type	Code	Norm	Prélevé le : vendredi 03 mars 2023 à 10h08
Prélevement	00192732		par : JG
Unité de gestion	0235	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite : D1
Installation	UDI 000947	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Commune : AGUILCOURT
Point de surveillance	S 0000001231	CENTRE COMMUNE	
Localisation exacte	1 RUE JULIEN FELMAUX MITIGEUR CUISINE		

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité inférieure	supérieure	Références de qualité inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL				
Température de l'eau				25,00
Température de mesure du pH				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,6	unité pH	9,50	9,00
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	580	µS/cm	200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION				
Chlore libre	<0,05	mg(Cl ₂)/l		
Chlore total	<0,05	mg(Cl ₂)/l		

Analyse laboratoire

Analyses effectuées par : LDAR DE L' AISNE
Type de l'analyse : d1_2
Code SISE de l'analyse : 00198838
Référence laboratoire : H_CS20.2202.1

Résultats

Limites de qualité inférieure supérieure Références de qualité inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	Qualit.			
Coloration	<5	mg(PT)/L			15,00
Couleur (qualitatif)	0	Qualit.			
Odeur (qualitatif)	0	Qualit.			2,00
Turbidité néphélométrique NFEU	<0,30	NFU			

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,050	mg/L			0,10
Nitrates (en NO ₃)	49,5	mg/L	50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010	mg/L	0,50		

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-36h	180	n/ml			
Bact. aér. revivifiables à 30°-44h	>900	n/ml			
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/100ml	0		0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/100ml	0		0
Escherichia coli /100ml - MF	0	n/100ml	0		0

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00192732)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Études Sanitaires



M. M. SINGOLET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 GUIGNICOURT

LAON, le 8 mars 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eauptable.sante.gouv.fr

Prélevé le : vendredi 03 mars 2023 à 15h09

Type Code Nom
Prélèvement 00192764
Unité de gestion 0235 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Installation UDI 000247 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Point de surveillance P 0000001222 CENTRE COMMUNE
Localisation exacte MAIRIE MITTIGEUR SANITAIRES

par : JG
Type visite : D1

Commune : VILLENEUVE-SUR-AISNE

Mesures de terrain

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau
Température de mesure du pH

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE
pH

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre
Chlore total

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : d1_2

Code SISE de l'analyse : 00196870

Référence laboratoire : H_CS23.2202.2

Résultats	Limites de qualité inférieure	supérieure	Références de qualité inférieure	supérieure
9 °C				25,00
9,3 °C				9,00
7,4 unité pH			6,50	
585 µS/cm			200,00	1 100,00
<0,05 mg(Cl2)/l				
<0,05 mg(Cl2)/l				

Résultats

Limites de qualité inférieure

supérieure

Références de qualité inférieure

supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)
Coloration
Couleur (qualitatif)
Odeur (qualitatif)
Turbidité néphélométrique NFU

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)
Nitrates (en NO3)
Nitrates (en NO2)

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h
Bact. aér. revivifiables à 56°-44h
Bactéries coliformes /100ml-MS
Entérocoques /100ml-MS
Escherichia coli /100ml - MF

0 Qualit.					
<5 mg(P ₂)/L					15,00
0 Qualit.					2,00
0 Qualit.					
<0,9C NFU					
<0,050 mg/L					
46,1 mg/L			50,00		
<0,010 mg/L			0,50		
15 n/mL					
1 n/mL					
0 n/100mL					0
0 n/100mL					0
0 n/100mL					

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00192764)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Ordres Sanitaires

Stéphane SIGNOLLET



LAON, le 15 décembre 2022

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

MONSIEUR LE PRESIDENT
 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
 Mairie
 02190 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sants.gouv.fr

Prélevement Type Code Nom
 00191693 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE par : 2KM
 Unité de gestion 0265 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE Type visite : D2
 Installation UDI 063047 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
 Point de surveillance S 000001229 SECTEUR MENNEVILLE Commune : VILLENEUVE-SUR-AISNE
 Localisation exacte 11 RUE DES PRES MITIGEUR CUISINE

Prélevé le : vendredi 02 décembre 2022 à 14h24

Analyse laboratoire Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE Référence laboratoire : H_CS22.9380.2
 Type de l'analyse : D2 Code SISE de l'analyse : 00192603

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlore de vinyl monomère

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de mesure du pH

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Acrylamide

Epichlorohydrine

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

FER ET MANGANESE

Fer total

HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU

Benzo(a)pyrène *

Benzo(b)fluoranthène

Benzo(g,h,i)peryène

Benzo(k)fluoranthène

Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)

Indénol(1,2,3-cd)pyrène

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Antimoine

Cadmium

Chrome total

Cuivre

Nickel

Plomb

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Nitrates (en NO3)

Nitrites (en NO2)

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Bromoforme

Chlorodibromométhane

Chloroforme

Dichloromonobromométhane

Trihalométhanes (4 substances)

	Résultats	Limites de qualité inférieure	supérieure	Références de qualité inférieure	supérieure
<0,2 µg/L		0,50			
15,5 °C					
<0,10 µg/L		0,10			
<0,06 µg/L		0,10			
7,5 unités pH		0,50		0,00	
7,5 µg/L					200,00
<0,0025 µg/L		0,01			
<0,0025 µg/L		0,10			
<0,0025 µg/L		0,10			
<0,0025 µg/L		0,10			
<0,0025 µg/L		0,10			
<0,5 µg/L		5,00			
<0,5 µg/L		5,00			
<0,5 µg/L		50,00			
0,048 mg/L		2,00			1,00
0,9 µg/L		20,00			
1,5 µg/L		10,00			
45,5 mg/L		50,00			
<0,010 mg/L		0,50			
2,5 µg/L		100,00			
<1,0 µg/L		100,00			
<1,0 µg/L		100,00			
<1,0 µg/L		100,00			
2,5 µg/L		100,00			



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE
SOUS-DIRECTION SANTE ENVIRONNEMENTALE
Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine



PLV : 00191693 page : 2

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00191693)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Hygiène Sanitaire


Stéphane SIGNOLATI

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

MONSIEUR LE PRESIDENT
 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
 Mairie
 02193 GUIGNICOURT

Laon, le 16 mars 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.es.auprotable.sante.gouv.fr

Prélevé le : vendredi 03 mars 2023 à 10h32

Type Code Nom

Prélèvement 00192014
 Unité de gestion 0285 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
 Installation TTP 000248 VILLENEUVE SUR AISNE
 Point de surveillance P 000001233 SORTIE DE STATION
 Localisation exacte STATION SIMPLE LOCAL TECHNIQUE

par : JG

Type visite : P2

Commune : VILLENEUVE-SUR-AISNE

	Résultats	Limites de qualité inférieure supérieure	Références de qualité inférieure supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL			
Température de l'eau	11 °C		25,00
Température de mesure du pH	11,0 °C		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE			
pH	7,8 unité pH	0,50	9,00
MINERALISATION			
Conductivité à 25°C	585 µS/cm	200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION			
Chlore libre	<0,05 mg(Cl ₂)/l		
Chlore total	<0,05 mg(Cl ₂)/l		

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE

Type de l'analyse : P2

Code SISE de l'analyse : 00194020

Référence laboratoire : H_CS23.2202.S

Résultats

	Résultats	Limites de qualité inférieure supérieure	Références de qualité inférieure supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES			
Aspect (qualitatif)	B Qualif.		
Coloration	<5 mg(PN)/L		15,00
Couleur (qualitatif)	C Qualif.		
Odeur (qualitatif)	C Qualif.		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,90 NFU		2,00
CHLOROENZYMES			
Pentachlorobenzène	<0,005 µg/L		
Benzène	<0,2 µg/L	1,00	
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS			
Chlorure de vinyl monomère	<0,2 µg/L	0,50	
Dichloroéthane-1,2	<1,0 µg/L	3,00	
Hexachlorobutadiène	<0,005 µg/L		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<1,00 µg/L	10,00	
Tétrachloroéthylène+Trichloréthylène	<1,00 µg/L	10,00	
Trichloroéthylène	<1,00 µg/L	10,00	
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES			
Acrylamide	<0,10 µg/L	0,10	
Epichlorohydrine	<0,05 µg/L	0,10	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE			
Anhydride carbonique agressif	4,0 mg(CO ₂)		
Anhydride carbonique libre	19,5 mg(CO ₂)		
Carbonates	0,0 mg(CO ₃)		
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	2 Qualif.		
Hydrogencarbonates	251 mg/l		
pH d'équilibre à la T° échantillon	7,45 unités pH		
Titre alcalimétrique	6 °f		
		1,00	2,00

PLV : 00102014 page : 2

Titre alcalimétrique complet
 Titre hydrotimétrique
FER ET MANGANESE

Fer total
 Manganèse total

20,8 °f
 27,6 °f

<5 µg/L
 <0,5 µg/L

200,00

50,00

MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE

1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée
 AMPA
 DDD-2,4'
 DDD-4,4'
 DDE-2,4'
 Desmethylsecoruton
 Heptachlore époxyde
 Heptachlore époxyde cis
 Heptachlore époxyde trans
 Inazaméthabenz-méthyl
 Ioxynil octanoate
 Proazrine 2-hydroxy
 Sebuthylazine 2-hydroxy
 Sebuthylazine déséthyl
 Terbutyliazin déséthyl-2-hydroxy
 Trielazine 2-hydroxy
 Thiazine déséthyl

<0,005 µg/L
 <0,020 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,010 µg/L
 <0,010 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L

0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,08
 0,08
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

ESA metolachlore
 OXA metolachlore
MÉTABOLITES PERTINENTS
 2,6 Dichlorobenzamide
 Atrazine-2-hydroxy
 Atrazine-déisoopropyl
 Atrazine déséthyl
 Atrazine déséthyl-2-hydroxy
 Chloridazone desphényl
 Chloridazone méthyl désphényl
 Flufenacet ESA
 Hydroxyméthylazine
 N,N-Diméthylsulfamida
 OXA atachlore
 Simazine hydroxy
 Terbutionol-déséthyl
 Terbutyliazin déséthyl

<0,030 µg/L
 <0,020 µg/L

<0,005 µg/L
 <0,020 µg/L
 <0,020 µg/L
 0,007 µg/L
 <0,005 µg/L
 1,087 µg/L
 0,224 µg/L
 <0,010 µg/L
 <0,020 µg/L
 <0,100 µg/L
 <0,050 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L

0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10

MINÉRALISATION

Calcium
 Chlorures
 Magnésium
 Potassium
 Sodium
 Sulfates

101 mg/L
 29,7 mg/L
 4,8 mg/L
 1,4 mg/L
 8,4 mg/L
 19,2 mg/L

250,00
 250,00
 250,00

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Aluminium total µg/l
 Arsenic
 Baryum
 Bore mg/l
 Cyanures totaux
 Fluorures mg/L
 Mercure
 Sélénium

<10 µg/L
 <0,5 µg/L
 0,06 mg/L
 <0,050 mg/L
 <10 µg/CN/L
 0,310 mg/L
 <0,010 µg/L
 5,2 µg/L

10,00
 0,70
 1,50
 50,00
 1,50
 1,00
 20,00

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Carbone organique total
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES
 Ammonium (en NH4)
 Nitrates/50 + Nitrates/3

0,55 mg/C/L
 <0,050 mg/L
 <0,010 mg/L

2,00
 1,00

0,10

PLV : 00192913 page : 3

Nitrates (en NO3)
 Nitrites (en NO2)

45,5 mg/L
 <0,01C mg/L

50,00
 0,50

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h
 Bact. aér. revivifiables à 38°-44h
 Bactéries coliformes /100ml-MF
 Entérocoques /100ml-MF
 Escherichia coli /100ml - MF

5C n/ml
 9 n/ml
 C n/100mL
 C n/100mL
 C n/100mL

0
 0

PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...

Acétochlore
 Alachlore
 Diméthénamide
 Furalaxyl
 Isoxaben
 Métaazachlore
 Métaolachlore
 Propyzamide
 Tébutam

<0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L

0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10

PESTICIDES ARYLOXYACIDES

2,4-D
 2,4-MCPA
 Dichlorprop
 Mécoprop
 Triclopyr

<0,020 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,020 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,020 µg/L

0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10

PESTICIDES CARBAMATES

Carbendazime
 Carbéthamide
 Carbofuran
 Chlorprophame
 Propanoicarbe
 Propoxur
 Prosulfocarbe
 Pyrimicarbe
 Triallate

<0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L

0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10

PESTICIDES DIVERS

Aclonifén
 Anthraquinone (pesticide)
 Benoxacor
 Bentazono
 Bifenox
 Bromacil
 Chloridazone
 Chloromequat
 Chlorothal-diméthyl
 Clomazone
 Cyprodinil
 Dichlobénil
 Dicofof
 Diltufénicail
 Diméthuron
 Ethofumésate
 Fenpropiidin
 Fenprosiméthine
 Flpronil
 Fluzinam
 Fluroxypir
 Fluroxypir-méthyl
 Glyphosaté
 Imazalile
 Imitaclorptide
 Iprodione
 Lenacille
 Mépanipyrim

<0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,020 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,050 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,010 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L
 <0,005 µg/L

0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10
 0,10

Métalaxyle	<0,006 µg/L	0,10
Métaldéhyde	<0,020 µg/L	0,10
Misamfol	<0,006 µg/L	0,10
Oxadixyl	<0,006 µg/L	0,10
Perdiméthaline	<0,006 µg/L	0,10
Prochloraze	<0,006 µg/L	0,10
Procymidone	<0,006 µg/L	0,10
Pyriméthanol	<0,006 µg/L	0,10
Quinexac	<0,006 µg/L	0,10
Quinoxifen	<0,006 µg/L	0,10
Tétraconazole	<0,006 µg/L	0,10
Thiabendazole	<0,006 µg/L	0,10
Total des pesticides analysés	1,268 µg/L	0,50
Tricyclazole	<0,006 µg/L	0,10
Trifluraline	<0,006 µg/L	0,10
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS		
Bromoxnol	<0,006 µg/L	0,10
Dinitrocrésol	<0,020 µg/L	0,10
Dinoseb	<0,006 µg/L	0,10
Dinotérbé	<0,090 µg/L	0,10
Imazaméthabenz	<0,006 µg/L	0,10
Isoxyl-méthyl	<0,006 µg/L	0,10
Pentachlorophénol	<0,090 µg/L	0,10
PESTICIDES ORGANOCBLORES		
Aldrine	<0,006 µg/L	0,08
Diéldrine	<0,006 µg/L	0,08
Dimétabchlore	<0,006 µg/L	0,10
HCH alpha	<0,006 µg/L	0,10
HCH alpha+beta+delta+gamma	<0,006 µg/L	0,10
HCH bêta	<0,006 µg/L	0,10
HCH delta	<0,006 µg/L	0,10
HCH gamma (lindane)	<0,006 µg/L	0,10
Heptachlore	<0,006 µg/L	0,08
Oxadiazon	<0,006 µg/L	0,10
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES		
Chlorfénphos	<0,006 µg/L	0,10
Chlorpyrifos éthyl	<0,006 µg/L	0,10
Chlorpyrifos méthyl	<0,006 µg/L	0,10
Dichlorvos	<0,010 µg/L	0,10
Diméthoate	<0,010 µg/L	0,10
Tétrachlorphos	<0,006 µg/L	0,10
Trichlorfon	<0,006 µg/L	0,10
PESTICIDES PYRETHROIDES		
Cyperméthrine	<0,006 µg/L	0,10
Deltaméthrine	<0,006 µg/L	0,10
Perméthrine	<0,010 µg/L	0,10
Piperonyl butoxide	<0,006 µg/L	0,10
Tralométhrine	<0,006 µg/L	0,10
PESTICIDES SULFOXYLUREES		
Amidosulfuron	<0,006 µg/L	0,10
Mesosulfuron-méthyl	<0,006 µg/L	0,10
Metsulfuron méthyl	<0,020 µg/L	0,10
Nicosulfuron	<0,006 µg/L	0,10
Prosulfuron	<0,006 µg/L	0,10
T trifluesulfuron-méthyl	<0,006 µg/L	0,10
PESTICIDES TRIAZINES		
Améthylne	<0,006 µg/L	0,10
Atrazine	<0,006 µg/L	0,10
Atrazine et ses métabolites	0,007 µg/L	0,50
Cyanazine	<0,006 µg/L	0,10
Cybutyne	<0,006 µg/L	0,10
Cyromazine	<0,020 µg/L	0,10

ARS Hauts-de-France - 556 avenue Willy Brandt - 59777 EURALLIE

e-mail : ars-hdf-sse00@ars.sante.fr - Tél. : 0 809 40 20 32 - <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/>

PLV : 00192814 page : 5

Desiméthine	<0,005 µg/l	0,10
Diméthaméthryn	<0,005 µg/l	0,10
Hexazinone	<0,005 µg/l	0,10
Métamitron	<0,005 µg/l	0,10
Métribuzine	<0,005 µg/l	0,10
Prométhrine	<0,005 µg/l	0,10
Prométol	<0,05 µg/l	0,10
Propazine	<0,005 µg/l	0,10
Sebutylazine	<0,005 µg/l	0,10
Secbumétol	<0,005 µg/l	0,10
Simazine	<0,005 µg/l	0,10
Siméthryne	<0,005 µg/l	0,10
Terbumétol	<0,005 µg/l	0,10
Terbutylazin	<0,005 µg/l	0,10
Terbutylazin et ses métabolites	<0,025 µg/l	0,50
Terbutryne	<0,005 µg/l	0,10
Thidiazuron	<0,005 µg/l	0,10
Trietazine	<0,005 µg/l	0,10

PESTICIDES TRIAZOLES

Aminotriazole	<0,050 µg/l	0,10
Cyproconazole	<0,005 µg/l	0,10
Difénoconazole	<0,005 µg/l	0,10
Epoxyconazole	<0,005 µg/l	0,10
Fludioxonil	<0,005 µg/l	0,10
Hexaconazole	<0,005 µg/l	0,10
Metconazole	<0,005 µg/l	0,10
Propiconazole	<0,005 µg/l	0,10
Tébuconazole	<0,005 µg/l	0,10
Triadiméfol	<0,005 µg/l	0,10
Triadiménol	<0,005 µg/l	0,10
Uniconazole	<0,005 µg/l	0,10

PESTICIDES TRICETONES

Sulcotriose	<0,950 µg/l	0,10
-------------	-------------	------

PESTICIDES UREES SUBSTITUEES

Bulurion	<0,005 µg/l	0,10
Chlorobuluron	<0,005 µg/l	0,10
Dicuron	<0,005 µg/l	0,10
Ethidimuron	<0,005 µg/l	0,10
Fénuron	<0,020 µg/l	0,10
Hexaflumuron	<0,005 µg/l	0,10
Iodosulfuron-méthyl-sodium	<0,005 µg/l	0,10
Isoproturon	<0,005 µg/l	0,10
Linuron	<0,005 µg/l	0,10
Métabenzthiazuron	<0,005 µg/l	0,10
Menuron	<0,005 µg/l	0,10
Thébutiuron	<0,005 µg/l	0,10

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Bromates	<2,5 µg/l	10,00
Bromofome	<1,0 µg/l	100,00
Chlorobromométhane	<1,0 µg/l	100,00
Chlorofome	<1,0 µg/l	100,00
Dichloromono bromométhane	<1,0 µg/l	100,00
Trihalométhanes (4 substitués)	<1,0 µg/l	100,00

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00192914)

Eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres desphénylchloridazone et méthyl-desphénylchloridazone. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés est inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place.

L'Ingénieur d'Hygiène, Sécurité

STEPHANE SIGOULET



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie

est de 4,19 euros TTC par m³.

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie.

Étude sur le prix de l'eau - 2023

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OPB, VNF...) et l'éventuelle TVA

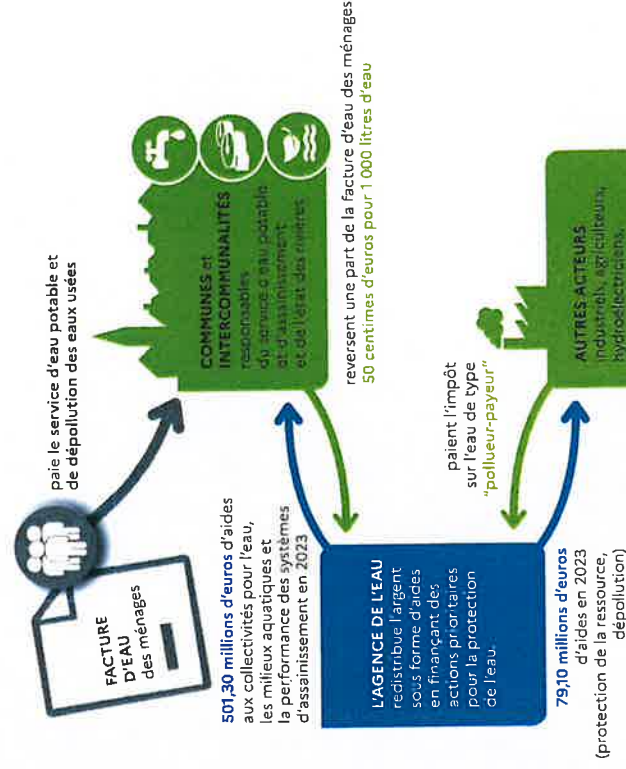
www.services.eaufrance.fr/faq/518425_14624104

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.



©AESN



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition mars 2024



[Faint, illegible text block]









D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 682 millions d'euros dont plus de 412 millions en provenance de la facture d'eau.

2023

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?

 <p>0,09 € de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés</p>	 <p>3,04 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p>72,10 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
 <p>8,40 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et reperçurés sur le prix des produits</p>	<p>100 € de redevances émises par l'agence de l'eau</p>	
 <p>0,75 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p>1,42 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	 <p>2,72 € de redevance cynégétique payés par les chasseurs</p>
		 <p>11,35 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?

 <p>4,30 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle</p>	 <p>58,30 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie</p>
<p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau</p>	
 <p>10,00 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages</p>	 <p>6,80 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable</p>
 <p>5,30 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau</p>	 <p>5,00 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale</p>



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2023

643 M€ d'aides financières ont été accordées pour **soutenir 3850 projets menés par les collectivités**, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour l'avant-dernière année du programme "Eau & Climat" 2019-2024. L'agence de l'eau a notamment attribué 64 millions d'euros aux collectivités au titre du fonds vert, volet « renaturation des villes et villages », soit plus de la moitié de l'enveloppe nationale (120 M€).

EN 2023...



MOBILISATION POUR LE PLAN EAU ANNONCÉ LE 31 MARS 2023 PAR LE GOUVERNEMENT

Après la prolongation en 2023 des conditions d'aides bonifiées pour les travaux prioritaires, l'agence de l'eau Seine-Normandie annonce une augmentation significative des enveloppes d'intervention pour 2024, avec plus de 72 millions d'euros de crédits supplémentaires pour accélérer les projets locaux.
https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan_eau_2024

CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !

Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

LA RÉFORME DES REDEVANCES

Depuis 2018, un projet de réforme des redevances est porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, visant à renforcer et à rendre plus lisibles les principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ». Le dispositif légal de la réforme a été adopté à travers la loi de finances pour 2024. Les textes réglementaires d'application doivent être publiés à l'issue du premier semestre 2024 pour une mise en œuvre de la réforme à partir de l'année d'activité 2025.

STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands **a été votée à l'unanimité le 5 octobre 2023 par le comité de bassin.**

En priorisant les solutions de sobriété et celles fondées sur la nature, elle fournit des outils pour une déclinaison opérationnelle dans tous les territoires du bassin et par tous les acteurs.
https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie_adaptation_climatique

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

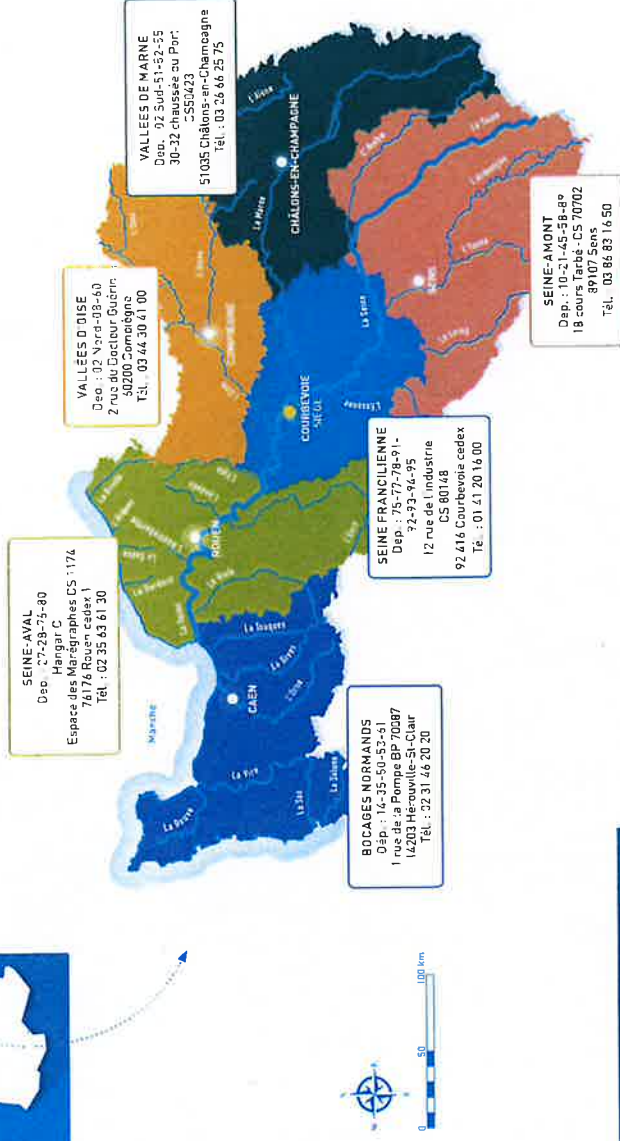
SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00



DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964 1 MISSION COMMUNE

Première loi sur l'eau

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. 

